



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Grande pauvreté et réussite scolaire

Dans le cadre d'une réflexion académique sur la mission « Grande pauvreté et réussite scolaire », le groupe de travail a produit ce document à destination à l'ensemble des personnels du rectorat de l'académie de Besançon. Ce document, non exhaustif, retrace les préconisations formulées par Monsieur Jean-Paul DELAHAYE, les différentes mesures déjà mises en œuvre et les évolutions à envisager pour permettre aux élèves concernés d'accéder à un parcours de réussite au sein de l'école.

Juillet 2018

Table des matières

1. Préconisations	p.3
1.1. Rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire »	p.3
1.2. Séminaire « Grande pauvreté et réussite scolaire »	p.3
1.3. Réussite et éducabilité de tous	p.4
2. Mesures prises et évolutions dans l'académie de Besançon	p.6
2.1. Ce qui existe sur l'académie	p.6
2.2. Ce qu'envisage l'académie	p.6
2.3. Pour la rentrée 2017	p.7
3. Leviers pour agir au sein des établissements scolaires dans l'académie de Besançon	p.8
3.1. Premier levier : intégrer la question de la lutte contre la grande pauvreté au pilotage des établissements	p.8
3.2. Deuxième levier : connaître le territoire pour agir localement	p.8
3.3. Troisième levier : assurer l'équité scolaire et la qualité d'éducation	p.9
4. Sociologie des apprenants en Franche-Comté	p.10
4.1. La jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté	p.10
4.2. Les plus jeunes face à la précarité. Qu'en est-il en Franche-Comté ?	p.11
5. Connaître pour agir localement sur le territoire de Franche-Comté	p.14
5.1. Diagnostic territorial en appui au plan pluriannuel de la lutte pour l'inclusion en Haute-Saône	p.14
5.2. Facteurs pour observer les formations et les parcours des élèves en Haute-Saône	p.20
5.3. Indicateurs de contexte scolaire dans les collèges en Haute-Saône	p.21
6. Axes de travail retenus pour le nord du département de la Haute-Saône	p.22
7. Ressources bibliographiques et numériques	p.32
8. Annexes	p.33

PREAMBULE

Monsieur Jean-François CHANET, Recteur de région académique de l'académie de Besançon, Recteur et Chancelier des Universités, a initié la constitution d'un groupe de travail académique en charge d'établir un plan d'actions basé sur les indicateurs de notre territoire. Cette réflexion académique sur la mission « Grande pauvreté et réussite scolaire » fait suite aux priorités ciblées par le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale.

« La pauvreté n'est pas qu'un mot ou une ligne statistique. C'est une réalité concrète, vécue. Et si elle est souvent silencieuse, indicible et discrète, elle ne s'arrête pas miraculeusement au seuil de l'école... Un enfant pauvre est, dès le départ, un enfant qui se voit refuser ce qui constitue pour les autres élèves des classes normales... C'est cet élève qui ne peut jamais participer aux sorties ou aux voyages organisés. C'est cet élève qui, depuis quelques mois, ne va plus à la cantine. Cet élève qui s'inscrit à une activité sportive, simplement parce que ce sera pour lui l'unique occasion de prendre une douche. » C'est en ces termes que Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 26 août 2014 au 17 mai 2017 a choisi de faire du combat contre les inégalités à l'école la priorité de son action lors du séminaire du 14 octobre 2015 sur la grande pauvreté et la réussite scolaire destinée à mettre en œuvre les préconisations du rapport de Monsieur Jean-Paul DELAHAYE.

Dans cette continuité, le ministre de l'éducation nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER et la ministre de la culture, Madame Françoise NYSSSEN ont, au cours du conseil des ministres du 14 septembre 2017, présenté une communication relative à l'éducation artistique et culturelle. Cette dernière est une priorité du gouvernement et son objectif est de permettre à 100 % des enfants concernés par les trois dimensions que sont la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes, l'acquisition de connaissances dans le domaine de l'art et de la culture. Les actions menées dans les territoires où les habitants sont éloignés de l'offre culturelle, pour des raisons sociales, économiques ou géographiques, seront poursuivies et consolidées.

Contacts du comité de pilotage :

- ce.cabinet.dsden70@ac-besancon.fr
- liliane.menissier@ac-besancon.fr
- stephanie.libert@ac-besancon.fr
- cecile.beisser-voignier@ac-besancon.fr
- olivier.apollon@ac-besancon.fr

1. Préconisations

1.1. Rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » de Jean-Paul DELAHAYE, IGEN

La mission confiée à Jean-Paul DELAHAYE intitulée « Grande pauvreté et réussite scolaire » revêt une double dimension : décrire la réalité souvent méconnue de la présence et de l'impact de la précarité sociale en milieu scolaire, et proposer des mesures susceptibles de renforcer le sens même de la refondation de l'école, centrée sur la réussite de tous les élèves et la réduction des écarts de réussite liés à l'origine sociale.

Ces deux dimensions structurent les deux parties du rapport :

- l'école face aux situations de grande pauvreté des élèves,
- les 4 leviers pour une politique globale au service de la réussite de tous les élèves.

1.1.1 Première partie du rapport

Elle présente une description des différentes formes de fragilité liées à la grande pauvreté en milieu scolaire : logement, alimentation, vêtements, santé, apprentissage, vulnérabilité face au risque de décrochage ; elle pointe plusieurs difficultés relevant de l'institution :

- la restauration scolaire comme révélateur des difficultés sociales ;
- les difficultés grandissantes des équipes éducatives pour organiser des sorties scolaires ;
- des « instructions officielles peu connues ou même ignorées » sur les fournitures scolaires.

Le rapport préconise :

- une restauration scolaire comme un droit sans aucune condition restrictive,
- au moins un voyage culturel et/ou linguistique au cours de la scolarité obligatoire,
- la mobilisation des corps d'inspection, directeurs d'école et chefs d'établissement, garants des recommandations officielles.

Et il s'attache ensuite à trois problématiques en formulant des préconisations qui méritent un examen attentif sur :

- la santé scolaire et le rôle du service social,
- les bourses,
- la baisse des crédits destinés aux fonds sociaux.

1.1.2 Deuxième partie du rapport

Elle présente :

- une concentration des efforts et des moyens ;
- une politique globale pour une école plus inclusive ;
- une politique de formation et de GRH pour réduire les inégalités ;
- un partenariat renforcé avec les parents et les élus, et entre les acteurs du système éducatif pour une véritable alliance éducative.

1.2. Séminaire « Grande pauvreté et réussite scolaire »

Le séminaire national « Grande pauvreté et réussite scolaire » qui s'est déroulé à Paris le 5 mai 2017, dans la continuité de la session d'octobre 2015, visait à montrer que la réussite scolaire des élèves vivant dans la précarité est l'affaire de tous et qu'elle relève du pédagogique et de l'éducatif tout autant que du social.

Deux conférences de Jacques BERNARDIN, Président du Groupe français d'éducation nouvelles (GFEN) et Jean-Paul DELAHAYE ont posé les enjeux de la prise en compte de la grande pauvreté au sein du système éducatif.

Un forum « d'initiatives académiques inspirantes » et des cercles de débat ont permis des échanges d'expériences et d'idées.

1.3. Réussite et éducabilité de tous

Lors de son intervention, Jacques BERNARDIN, nous invite à faire partager et à modifier nos pratiques pour réaliser le principe suivant : « *tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser* » (loi d'Orientation de 2013) :

- **L'importance du regard porté sur les élèves**

« On peut regretter l'**aveuglement social** qui conduit les enseignants à des reproches injustes, à des remarques blessantes, sources de ressentiment aux effets rarement positifs. Cet aveuglement cède alors la place au **fatalisme sociologique**. Le regard porté sur les élèves jugés fragiles amène à infléchir la conduite pédagogique à divers niveaux :

- à l'égard des contenus proposés,
- au niveau des sollicitations,
- sur le plan des réactions à leurs propositions,
- au niveau du climat socio-émotionnel des échanges. »

- **Passer du jugement à la compréhension**

« S'efforcer de comprendre ce qui pourrait expliquer les attitudes vis-à-vis de l'école et face aux apprentissages :

- la crainte de l'inconnu,
- la logique du court terme,
- le sentiment d'insécurité,
- le rapport pratique au langage.

La scolarité interroge les repères singuliers sur les plans culturel, langagier et identitaire. »

- **La nature des pratiques**

« Rien ne serait pire qu'un enseignement recroquevillé sur les apprentissages fondamentaux et restreint à des compétences strictement « techniques » :

- **l'ouverture culturelle** : jouer sur la pluralité des domaines disciplinaires, l'univers des livres (documentaires et fictions), les pratiques de création (théâtre, danse, musique, art plastique...);

- **l'inscription dans la temporalité** : les apprentissages scolaires exigent de différer, de suspendre l'action pour réfléchir, anticiper et tisser des liens. Certains élèves se lancent dans des tâches sans avoir conscience de leur finalité et réduisent l'apprentissage à la réalisation de ce qui a été demandé. Ecouter des récits, faire des retours sur les activités, récapituler la journée pour relier intentions et actes, établir des relations de causalité donnant du sens aux choses, de comprendre et prévoir.

- **des expériences gratifiantes** : certains élèves sont confinés dans une image péjorée, ont du mal à s'essayer à un autre rôle d'où l'importance de modifier leur statut et de leur faire éprouver le sentiment de réussite (activités artistiques, apprentissages conceptuels). »

- **Repenser les situations d'apprentissage**

« Plutôt que de multiplier les dispositifs de **remédiation** qui agissent après-coup mieux vaut reprendre les choses en amont, autrement dit, reconsidérer la **médiation** avec le savoir. Ce qui suppose une double rupture :

- sur la façon d'imaginer les potentialités des élèves ;
- sur la façon de mettre en scène les contenus. »

- **La conduite de l'activité**

« Rompre avec la passivité nécessite de confronter à des situations de recherches « ouvertes :

- différer ;
- autoriser ;
- coopérer, débattre ;
- mettre à distance, formaliser. »

- **Le rapport aux parents**

« La façon dont l'école est parlée et vécue à la maison, le suivi de la scolarité ont une incidence sur l'investissement scolaire. Les parents sont une composante clé du processus éducatif :

- **les jugements et peurs réciproques** : se connaître est le minimum mais ne suffit pas. Ce que demandent les parents, c'est le respect pour leur enfant et pour eux-mêmes. L'enjeu des rencontres est donc la reconnaissance.

- **l'opacité du système scolaire** : faute d'éclaircissement, l'enfant peut être pris dans des demandes contradictoires quant à ce qu'il convient de faire pour se mettre en règle avec l'école. Cette dernière a un devoir d'information...

- **apprendre, c'est changer... mais jusqu'où ?** Pour ceux qui n'en partagent pas les codes, l'expérience scolaire est déstabilisante d'où ce sentiment de clivage. Les parents eux-mêmes peuvent délivrer des messages ambigus. Monsieur Jean-Yves ROCHEX, psychologue, chercheur et professeur de sciences de l'éducation à l'université de Paris 8, parle de la nécessité d'une triple autorisation :

- autorisation des parents à l'adresse du jeune à devenir différent d'eux-mêmes ;
- autorisation que le jeune s'accorde lui-même à devenir autre que ses parents ;
- et que le jeune reconnaisse conjointement la légitimité de l'histoire et des pratiques

de ses parents, puisse faire valoir l'histoire dont il est issu.

- **être fier de ses parents** : ce qui frappe, c'est leur sentiment d'illégitimité en matière éducative, d'auto-dévalorisation de leurs compétences. À chaque fois qu'il est possible, solliciter l'expérience des parents, leur aide sur des domaines de leurs compétences, c'est les réhabiliter dans leur rôle et aux yeux de l'enfant. »

Pour conclure ...

« Les élèves qui grandissent dans un contexte de grande pauvreté ont, comme les autres, des capacités insoupçonnées. D'où cette idée de repenser les pratiques autour de principes contre intuitifs:

- non pas simplifier, mais **proposer des situations audacieuses, des énigmes, des défis cognitifs** ;
- moins aider que faire des renvois en miroir et **utiliser la médiation du groupe pairs** ;
- cesser de tout expliquer pour **inciter à l'échange, à la coopération, au co-pillage des idées.** »

2. Mesures prises et évolutions dans l'académie de Besançon

En Bourgogne-Franche-Comté, 352 000 personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2012, soit 12,8 % de la population. Si, dans la région, la pauvreté est moins présente qu'en métropole, les disparités territoriales sont marquées. Dans les territoires ruraux, toutes les catégories de ménages sont exposées au risque de la grande pauvreté.

Dans l'académie de Besançon, un groupe de travail « Grande pauvreté et réussite scolaire », piloté par Stéphanie LIBERT est mis en place pour assurer le déploiement local du plan « Grande pauvreté et réussite scolaire ». Ce comité de pilotage est composé de :

- Liliane MENISSIER, IA-DASEN de la Haute-Saône ;
- Stéphanie LIBERT, IEN ET Sciences biologiques et sciences sociales appliquées ;
- Cécile BEISSER-VOIGNIER, Provisoire vie scolaire-CT éducation vie scolaire ;
- Olivier APOLLON, IEN EG Histoire-géographie.

2.1. Ce qui existe dans l'académie

- **Le niveau d'information des cadres de l'académie de Besançon** : conférences et formations autour du climat scolaire, de l'évaluation positive et de la co-éducation.

Thématique	Référence au rapport Delahaye
L'évaluation positive des élèves	page 110
Mettre en œuvre un projet global d'amélioration du climat scolaire	pages : 98 et 116
Conduire une politique de réussite éducative dans l'établissement et avec les partenaires	pages : 123 et 127
Agir sur la motivation scolaire et lutter contre le décrochage	page : 121
L'innovation pédagogique : bien-être et réussite scolaire	pages : 123 et 127
Le socle commun en éducation prioritaire	page : 123
L'école inclusive et la co-éducation	

- **L'attention portée aux transitions entre les niveaux d'enseignement :**

Les transitions sont une priorité des corps d'inspection. Plusieurs groupes de travail ont fonctionné et donné lieu à des formations et des recommandations à destination des équipes pédagogiques et de direction :

- liaison Bac Pro – BTS,
- liaison SEGPA – CAP,
- enseigner en CAP.

- **Les dispositifs favorisant le parcours scolaire d'élèves talentueux issus de milieux modestes :**

- Talent d'Avenir,
- Envol Banque Postale

2.2. Ce qu'envisage l'académie (annexe1)

- Connaître pour agir localement (temps de formation, ayant pour objectif une première connaissance de l'environnement de l'école, prévu au plan académique de formation 2017-2018).
- Intégrer la politique sociale dans le pilotage des établissements (point de situation sur les élèves boursiers, bilan annuel de l'utilisation des fonds sociaux, point sur la contribution des

collectivités territoriales et sur la mobilité des élèves dans son aspect culturel, mais aussi dans ses aspects financier et pratique).

- Garantir l'équité scolaire par le développement des parcours Avenir, d'éducation artistique et culturelle (dans une perspective d'égalité des chances et de valorisation, en particulier le post-CAP, et un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture), citoyen et santé.

2.3. Pour la rentrée 2017

- **Aux enseignants :**
 - développer des pratiques pédagogiques actives privilégiant l'entraide et la solidarité.
- **Aux personnels de direction :**
 - connaître les situations de grandes difficultés socio-économiques des élèves ;
 - procéder à un état des lieux des écarts entre taux de PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) défavorisées et le taux d'élèves boursiers dans les collèges et lycées de manière à réduire le nombre de non-recours et faciliter la mise à disposition de toutes les informations nécessaires aux parents et aux élèves en matière d'accès aux droits ;
 - intégrer au rapport annuel du chef d'établissement au conseil d'administration et dans le dialogue de gestion avec l'autorité académique, une partie consacrée à la politique sociale de l'établissement (point de situation sur les boursiers, bilan annuel de l'utilisation des fonds sociaux, contribution de la collectivité territoriale à cette politique de l'établissement) ;
 - organiser pour les personnels nouvellement affectés dans une école ou un établissement, un temps de formation ayant pour objectif une première connaissance de l'environnement de l'école (présentation du territoire, ses aspects économiques et culturels, caractéristiques sociologiques de la population accueillie et de ses besoins, rencontre avec des acteurs de la commune ou du quartier et des représentants des parents d'élèves).
- **Aux IEN 1^{er} et 2nd degrés et aux IA-IPR :**
 - faire de la grande pauvreté un point d'observation lors des visites dans les écoles et les établissements.
- **Les établissements et écoles de rattachement retenus pour 2017-2018 :**
 - **Collège Gaston Ramon**, Dampierre-sur-Salon (Principal : Pierre-Philippe PETER / IEN 1^{er} degré : Elisabeth OUDON / IA-IPR référent : Michel LAMBEY) ;
 - **Collège Louis Pasteur**, Jussey (Principale : Catherine GAUTHIER / IEN 1^{er} degré : Mickaël PORTE / IA-IPR référent : Augustin GUILLOT) ;
 - **Collège André Masson**, Saint-Loup-sur-Semouse (Principale : Corinne VILLEMIN BERARD / IEN 1^{er} degré : Carole L'HOTE / IA-IPR référent : Michel LAMBEY) ;
 - **Collège Charles Péguy**, Vauvillers (Principale : Agnès FULLY / IEN 1^{er} degré : Carole L'HOTE / IA-IPR référent : Michel LAMBEY) ;
 - **Lycée polyvalent Lumière**, Luxeuil-les-Bains (Proviseur : François DUPUIS / IA-IPR référent : Florence CHEVAL et Olivier DEHAYE / IEN second degré référent : Caroline DENOIX).

3. Leviers pour agir au sein des établissements scolaires dans l'académie

3.3. Premier levier : intégrer la question de la lutte contre la grande pauvreté au pilotage des établissements

3.3.1. Inclure un volet social dans le projet d'établissement

- Intégrer la question de la grande pauvreté dans les instances : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), conseil pédagogique, conseil d'administration (CA)...
- Impulser une politique favorisant l'accès au droit des familles pour l'obtention des aides qui leur sont destinées (bourses, fonds sociaux...) :
 - identifier les familles susceptibles d'accéder aux droits ;
 - initier une démarche explicative et incitative ;
 - identifier le personnel le mieux placé pour entrer en contact avec la famille ;
 - définir en CA les critères d'attribution des fonds sociaux et les porter à la connaissance de tous ;
 - présenter un bilan annuel des actions conduites et de l'utilisation des fonds sociaux.

3.3.2. Faciliter la communication avec les familles

- Faire l'analyse objective des relations entre l'établissement et les familles ;
- Solliciter tous les parents et prendre conscience de la situation d'insécurité vis-à-vis de l'école dans laquelle se trouvent souvent les familles pauvres :
 - identifier des temps de rencontre réguliers ;
 - s'assurer que les actions proposées aux familles correspondent bien aux attendus et s'enquérir des souhaits de ces familles ;
 - veiller à la qualité de l'accueil ;
- Adapter sa communication orale et écrite :
 - prendre en compte la question linguistique ;
 - veiller aux conditions d'accès à l'information numérique ;
 - expliciter les attentes et clarifier les documents donnés aux familles, dont l'évaluation du travail de l'élève.

3.4. Deuxième levier : connaître le territoire pour agir localement

3.4.1. Enrichir les connaissances des personnels sur les conditions de vie difficiles des familles concernées

- Dépasser les idées reçues, les stéréotypes, le rejet ou l'apitoiement, en collaboration avec les différents services de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.
- Reconnaître les compétences éducatives des familles.
- Développer la connaissance des réalités vécues par les apprenants en situation de grande pauvreté.

3.4.2. Aider les personnels à l'identification des différentes formes de précarité induites par la grande pauvreté

- Conditions de logement (insalubrité, exigüité, surpopulation, éloignement ...).
- Hygiène (corporelle, vestimentaire).
- Santé (manque de lunettes, de soins dentaires, fatigabilité...).
- Alimentation (repas manqués, absence de petit déjeuner...).

3.4.3. Disposer de certains indicateurs de la grande pauvreté dans son territoire

- Revenu médian.
- Taux de pauvreté.
- Taux d'allocataires.
- Taux de familles monoparentales.
- Taux de boursiers.
- Taux de chômage.

3.5. Troisième levier : assurer l'équité scolaire et la qualité d'éducation

3.5.1. Construire les apprentissages au sein de chaque classe

- Veiller à la place de chacun au sein de la classe et de l'établissement, être vigilant aux discriminations.
- Renforcer les pratiques d'évaluation formative qui valorisent les réussites.
- Organiser les conditions matérielles adaptées au travail personnel des élèves dans et hors la classe.
- Construire une politique éducative, documentaire et culturelle prenant en compte les effets de la grande pauvreté.
- Mener une réflexion sur les exigences, le sens et le rôle des devoirs à la maison.

3.5.2. Organiser en équipe les apprentissages

- Être attentif aux interactions langagières afin de pouvoir construire, pour chaque apprenant, un véritable apprentissage de l'oral.
- Développer la différenciation pédagogique.
- Apporter les étayages adaptés à chaque apprenant dans chaque discipline.
- Lever les implicites et clarifier les attentes.
- Favoriser les pratiques coopératives.
- Établir des continuités entre le travail en classe et le travail hors la classe.
- Établir des liens entre les personnes qui peuvent aider les apprenants dans leur travail hors la classe et les professeurs.
- S'assurer que le travail demandé hors la est réalisable pour tous.

4. Sociologie des apprenants en Franche Comté

4.1. La jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté

Environ 470 000 jeunes sont âgés de 15 à 29 ans en Bourgogne-Franche-Comté, selon le dernier recensement de la population. Ainsi, les jeunes représentent 17 % de la population régionale (18 % en France).

Le 21 janvier 2013, le comité interministériel de lutte contre les exclusions a validé le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Suite à l'instruction du 18 juillet 2016, le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a construit une feuille de route régionale associant l'ensemble des acteurs et partenaires. L'échelon départemental est, quant à lui, chargé de la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Les priorités pour la Bourgogne-Franche-Comté s'articulent autour du :

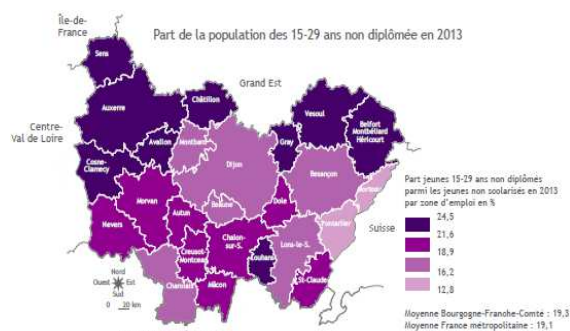
- développement de l'accès aux droits,
- développement de la participation des personnes concernées,
- renforcement de l'animation et de la coordination des acteurs,
- renforcement de l'observation sociale et territorialisée.

4.1.1. Formation : part des jeunes non diplômés

Population non diplômée

2013 Département	Population non scolarisée 15-29 ans	Population non scolarisée 15-29 ans sans diplôme	Part %
21-Côte-d'Or	51 784	8 595	16,6
25-Doubs	55 523	9 803	17,7
39-Jura	23 100	4 372	18,9
58-Nièvre	17 736	3 687	20,8
70-Haute-Saône	21 535	4 371	20,3
71-Saône-et-Loire	48 583	9 448	19,4
89-Yonne	31 103	7 407	23,8
90-Territoire de Belfort	15 607	3 427	22,0
Bourgogne-Franche-Comté	264 971	51 111	19,3
France métropolitaine	6 181 801	1 179 426	19,1

Source : INSEE - Rp 2013 - traitement Efigip



Source : Inis - Rp 2013 - traitement Efigip - fait avec Philcarto, <http://philcarto.free.fr>

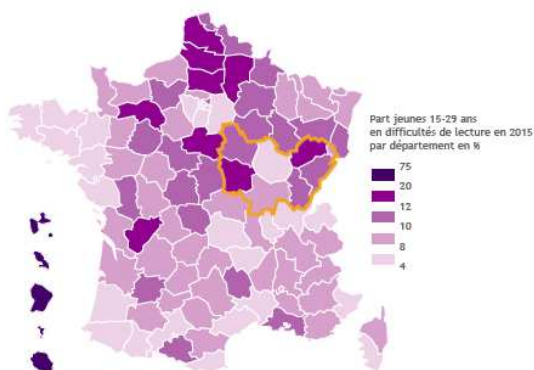
Près de 3 300 jeunes détectés en difficultés de lecture au cours de la journée de défense citoyenne (JDC) en 2015

Jeunes détectés en difficultés de lecture

2015 Département	Part des jeunes en difficulté de lecture %
21-Côte-d'Or	7,6
25-Doubs	11,4
39-Jura	10,6
58-Nièvre	12,7
70-Haute-Saône	12,2
71-Saône-et-Loire	9,7
89-Yonne	10,9
90-Territoire de Belfort	9,1
Bourgogne-Franche-Comté	10,2
France métropolitaine + DOM	9,9

Source : Ministère de la Défense - DSN, MENESR-DEPP - traitement Efigip

Part des jeunes en difficultés de lecture en 2015



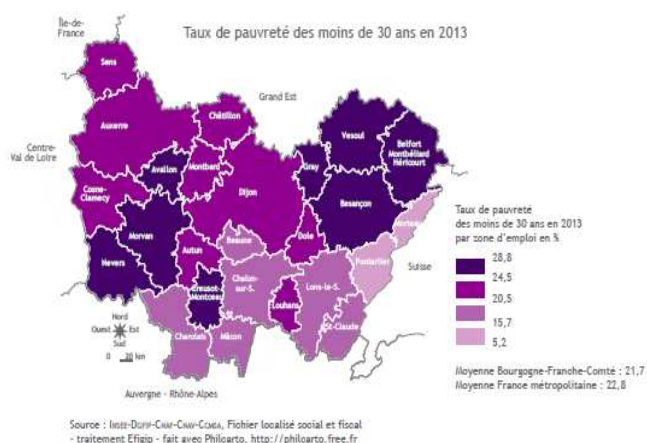
Source : Ministère de la Défense - DSN, MENESR-DEPP - traitement Efigip - fait avec Philcarto, <http://philcarto.free.fr>

4.1.2. Conditions de vie : les jeunes davantage touchés par la pauvreté

Taux de pauvreté

2013 Département	Taux de pauvreté %	
	Ensemble	Moins de 30 ans
21-Côte-d'Or	11,1	20,3
25-Doubs	12,5	21,0
39-Jura	12,3	18,9
58-Nièvre	15,5	27,4
70-Haute-Saône	14,3	23,9
71-Saône-et-Loire	12,9	20,7
89-Yonne	13,9	22,7
90-Territoire de Belfort	15,1	25,1
Bourgogne-Franche-Comté	13,0	21,7
France métropolitaine	14,5	22,8

Source : INSEE-DGPI-CHAF-CHAV-CHSA,
Fichier localisé social et fiscal - traitement Efigip



4.1.3. Santé des jeunes

Bénéficiaires assurés et ayants droit du régime général de la CMU Complémentaire

2015 Département	Effectif total	Effectifs 15-29 ans	Part %
21-Côte-d'Or	20 650	6 707	32
25-Doubs	25 286	8 778	35
39-Jura	8 364	2 837	34
58-Nièvre	10 413	3 524	34
70-Haute-Saône	9 133	3 255	36
71-Saône-et-Loire	21 466	7 156	33
89-Yonne	17 252	5 581	32
90-Territoire de Belfort	9 176	3 211	35
Bourgogne-Franche-Comté	121 740	41 049	34

Source : Observatoire des Fragilités Grand Nord, ONAHTS - Exploitation :
Ois Brc - traitement Efigip

La CMU complémentaire est une couverture maladie complémentaire gratuite destinée à faciliter l'accès aux soins aux personnes ayant de faibles ressources.

Mortalité des 15-29 ans

Département	Mortalité générale		Suicide	
	Nb décès en moyenne/an période 2009-2013	Taux /10 000 hab.	Nb décès en moyenne/an période 2009-2013	Taux /10 000 hab.
21-Côte-d'Or	43	4,14	6	0,62
25-Doubs	51	4,92	12	1,13
39-Jura	26	6,47	5	1,21
58-Nièvre	17	5,62	< 5	0,67
70-Haute-Saône	22	6,24	6	1,69
71-Saône-et-Loire	46	5,72	10	1,26
89-Yonne	30	5,96	< 5	0,67
90-Territoire de Belfort	13	4,65	< 5	0,87
Bourgogne-Franche-Comté	247	5,25	47	0,99
France métropolitaine	4 941	4,31	902	0,79

Source : INSEH CépiDc, INSEE - Exploitation : Ois Brc - traitement Efigip

4.2. Les plus jeunes face à la précarité. Qu'en est-il en Franche-Comté ?

Plus de 100 000 enfants sont concernés par la précarité en Franche-Comté : ils vivent dans des familles disposant de faibles ressources c'est-à-dire aux alentours du seuil de bas revenus (soit 982 euros). Au sens statistique, cette mesure fait référence à la pauvreté monétaire (*Le point sur... n°72 mars 2013*).

Les autres formes de pauvreté, notamment liées aux conditions de vie (logement, santé, loisirs...) ainsi que le ressenti des personnes doivent être pris en compte dans la mesure de l'ampleur de la précarité et de la pauvreté.

Peu d'indicateurs permettent de faire une analyse exhaustive. Cependant, il est nécessaire de mieux connaître les différentes formes de pauvreté, en particulier celles affectant les plus jeunes afin de limiter leurs effets sur leur devenir à l'âge adulte.

4.2.1. Plusieurs facteurs à l'origine de situation précaire voire de pauvreté

Dans une situation économique dégradée, avec notamment la hausse du taux de chômage, les personnes peu ou pas qualifiées sont plus souvent concernées par des allers-retours entre emplois précaires et périodes d'inactivité.

Le basculement dans la pauvreté peut également intervenir suite à un ou plusieurs événements soudains, comme la perte d'un emploi, une rupture familiale...

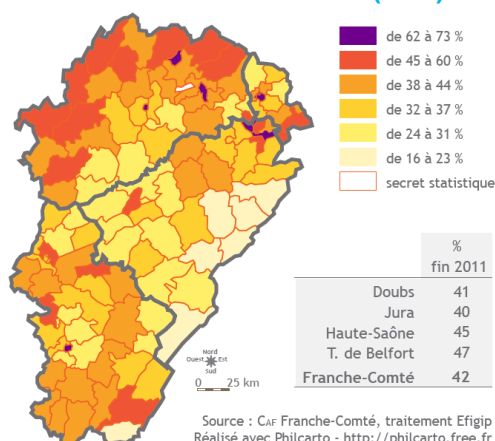
Autant de situations qui peuvent conduire au surendettement. En Franche-Comté, le nombre de dossiers déposés augmente ; en 2012, ce sont près de 4 200 dossiers, soit plus de 21 % par rapport à 2008. Le surendettement concerne environ 8 ménages sur 1 000 en Franche-Comté en 2012.

Selon les données Caisse d'allocations familiales(CAF) 2011, la Franche-Comté compte un peu plus de 61 300 ménages allocataires de la CAF considérés comme ménages précaires (ils vivent en dessous du seuil de bas revenus). 37 % des ménages allocataires sont dans une situation précaire et sont plutôt concentrés dans les milieux urbains, le nord de la Haute-Saône et le Territoire de Belfort. Il convient d'ajouter aux 37 % de ménages précaires les **15 % de ménages fragiles**, c'est-à-dire vivant au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations versées par la CAF. Ce sont donc **52 % des ménages allocataires de la CAF qui sont touchés par des situations de précarité** ou risquent de l'être à défaut des prestations versées par la CAF.

Une étude d'Eurostat s'intéresse à la notion du risque de pauvreté et d'exclusion sociale des moins de 18 ans au sein de l'Union Européenne. Cette notion intègre la privation matérielle sévère et la faible intensité de travail des ménages. L'étude pointe également deux facteurs favorisant la surexposition au risque de pauvreté et d'exclusion sociale : **le niveau d'éducation des parents et le fait d'être un enfant issu de l'immigration.**

Près de 67 000 enfants vivent sous le seuil de bas revenus en Franche-Comté sans compter les 34 000 enfants qui vivent dans des ménages fragiles.

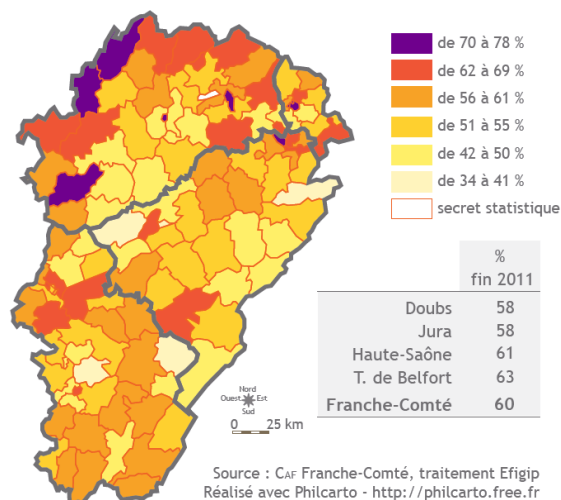
4.2.2. Part des enfants des ménages précaires et fragiles parmi l'ensemble des enfants couverts par la caisse d'allocations familiales (CAF)



66 747 enfants vivent au sein de ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenus en 2011, soit près de **3 enfants sur 10** en Franche-Comté. Les enfants des ménages précaires sont proportionnellement plus nombreux en Haute-Saône et dans le territoire de Belfort : respectivement 29 % et 33 % des enfants en Franche-Comté. De plus, si l'on tient compte des enfants qui vivent au sein de ménages fragiles, **le nombre d'enfants concernés par la précarité s'élèverait à 100 326 en Franche-Comté, soit 42 % des enfants couverts par la CAF.**

En Haute-Saône, les **cantons de Vesoul, Lure, Luxeuil-les-Bains et Jussey** font apparaître les parts les plus élevées (respectivement 73 %, 65 %, 62 % et 60 % contre une moyenne départementale de 45 %).

4.2.3. Part des familles précaires parmi des familles monoparentales



Les enfants pauvres vivent plus fréquemment au sein de familles monoparentales et/ou nombreuses. Les familles monoparentales sont plus fragiles de par le cumul de vulnérabilité : enfants à charge, difficultés à exercer une activité professionnelle à temps complet et/ou à responsabilité, frais de garde importants....

En 2011, la Franche-Comté compte 28 000 familles monoparentales allocataires de la CAF. Parmi celles-ci, environ 17 000, soit 60 %, vivent sous le seuil de bas revenus. Des cantons haut-saônois se distinguent avec des valeurs plus soutenues : 78 % pour celui de Jussey, 70 % pour ceux de Vesoul, Gray, Lure et Vitrey-sur-Mance.

Les limites d'une définition

La **pauvreté** est généralement définie comme un manque durable de ressources pour vivre décemment et subvenir aux besoins de base. Ainsi, sa dimension financière, appréhendée au moyen du taux de pauvreté, est le principal indicateur visible.

Cette **définition monétaire** de la pauvreté est celle retenue par l'INSEE : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Celle de l'Union européenne est la suivante : sont présumés comme pauvres « **les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent** ».

Une des difficultés à caractériser la pauvreté provient du fait qu'il n'y a pas de définition unique et consensuelle de celle-ci. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et touche de nombreux aspects du quotidien de la vie de ceux qu'elle concerne : l'accès aux ressources, à la nutrition, à la santé, à l'éducation, au logement, à l'emploi, à la culture ; l'égalité des sexes, l'environnement... Cependant, les différents manques caractérisant la pauvreté sont presque toujours liés à la pauvreté monétaire. L'approche monétaire est donc indispensable à la compréhension des évolutions des situations de pauvreté.

5. Connaître pour agir localement sur le territoire de la Haute-Saône

Suite à l'évolution de la mission académique "Grande pauvreté et réussite scolaire", Monsieur Jean-François CHANET, Recteur de région académique de l'académie de Besançon, Recteur et Chancelier des Universités Recteur, a souhaité privilégier une méthode qui repose sur l'identification d'un terrain d'intervention prioritaire. Une approche par un terrain et par des acteurs mobilisables sur ce même terrain permettront de proposer aux équipes éducatives des axes de prévention en lien avec les problématiques du territoire ciblé, **le département de la Haute-Saône**.

5.1. Diagnostic territorial en appui au plan pluriannuel de la lutte pour l'inclusion en Haute-Saône

5.1.1. Les indicateurs

Pauvreté, accès aux droits et aux biens essentiels.

Emploi, travail.

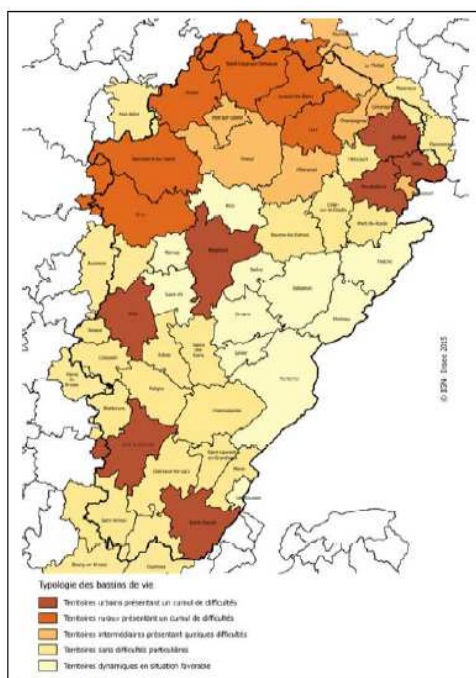
Logement, hébergement.

Santé.

Famille, enfance, réussite éducative.

Inclusion bancaire et surendettement.

5.1.2. Typologie des bassins de vie francs-comtois



Éloignés de l'influence des grandes villes et situés dans des espaces isolés, les bassins de vie situés au nord et nord-ouest de la Haute-Saône (Dampierre-sur-Salon, Gray, Jussey, Lure, Luxeuil-les-Bains et Saint-Loup-sur-Semouse) cumulent un certain nombre de difficultés.

La part des ménages vivant dans un logement indigne est très importante, particulièrement dans les bassins de vie de Jussey, Saint-Loup-sur-Semouse et Lure.

Le taux de retard à l'entrée en 6^e, la part des 18-24 ans non insérés et celle des 25-34 ans sans diplôme qualifiant sont très élevés dans l'ensemble de ces bassins de vie haut-saônois, à l'exception de celui de Luxeuil-les-Bains.

Les difficultés liées au chômage sont aussi prégnantes dans ces territoires ruraux que dans le monde urbain. Le chômage de longue durée y est particulièrement marqué, sauf dans le bassin de vie de Gray.

La part de la population vivant avec un bas revenu est également élevée et relativement équivalente dans tous les bassins de vie.

Toutes ces difficultés sont assorties d'une **stagnation démographique**.

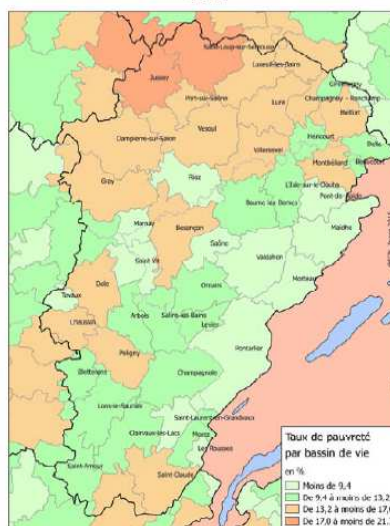
Quatre autres bassins de vie haut-saônois (Champagney-Ronchamp, Port-sur-Saône, Vesoul et Villersexel) présentent quelques difficultés liées à l'**emploi**, à l'**insertion des jeunes** et à la **santé**. La **part des chômeurs** dans la population active, la **part des ménages dont la personne de référence est au chômage**, la **part des 18-24 ans non insérés** et l'**indice comparatif de mortalité** sont en effet supérieurs à la moyenne régionale. Pour autant, le bassin de vie de Vesoul se distingue par une **part de la population à bas revenu** et une **part des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire** plus élevées que dans les autres bassins de vie, se rapprochant ainsi des problématiques liées aux pôles urbains. Les autres bassins de vie se trouvent dans une situation intermédiaire. En effet, bien que les difficultés liées au tissu urbain ou à l'isolement des espaces ruraux ne soient pas prégnantes en leur sein, l'**éloignement des grands pôles** et une **infrastructure plus dispersée** rendent leur situation moins favorable que d'autres territoires mieux desservis.

5.1.3. Pauvreté, accès aux droits et aux biens essentiels

En 2012, 13,0 % des habitants de Franche-Comté vivent sous le seuil national de pauvreté qui s'élève à 987 euros par mois.

Comme ailleurs en France métropolitaine, la géographie de la pauvreté est très liée à celle des villes et de leur zone d'influence. C'est dans la périphérie des grands pôles urbains que le niveau de vie médian est le plus élevé de la région et le taux de pauvreté le plus faible.

Taux de pauvreté des bassins de vie francs-comtois en 2012

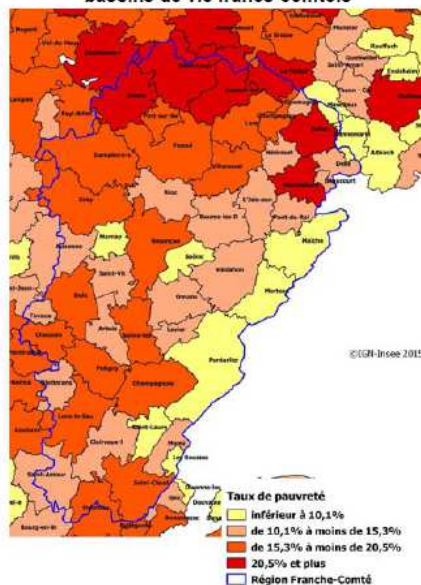


Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Les familles avec enfant(s) sont davantage exposées au risque de pauvreté que les autres ménages. Les enfants génèrent des dépenses supplémentaires sans contribuer directement aux ressources et la présence d'un seul revenu fragilise la situation du ménage. Les taux de pauvreté des familles monoparentales sont cinq fois plus élevés que ceux des couples sans enfant (28,9 % contre 5,6 %).

Dans la région, la répartition géographique des taux de pauvreté des couples avec enfant(s) et des familles monoparentales sont proches. Les taux de pauvreté des ménages avec enfant(s) (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) sont plus élevés dans le nord de la Haute-Saône.

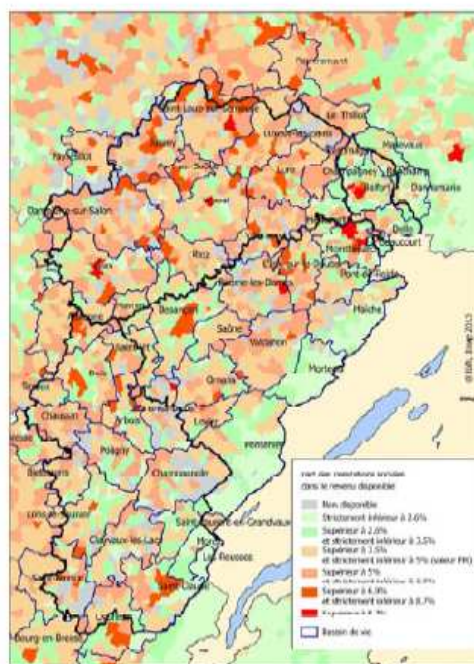
Taux de pauvreté des ménages avec enfant(s) dans les bassins de vie francs-comtois



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

En Franche-Comté, comme en France métropolitaine, les prestations sociales composent 38 % du revenu disponible des personnes les plus pauvres, c'est-à-dire les 10 % des personnes ayant les plus faibles niveaux de vie.

Part des prestations sociales par communes dans le revenu disponible



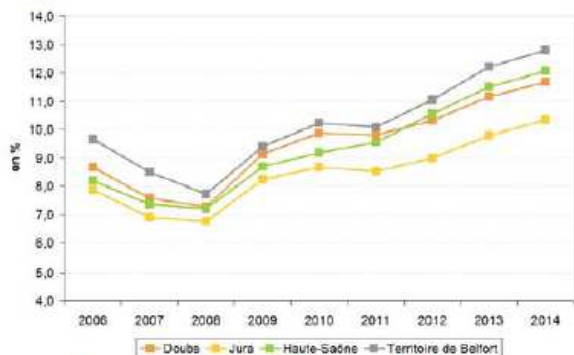
Source : Insee, Revenus disponibles locaux (RDL), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 et RPPS 2012

5.1.4. Emploi, travail

En Haute-Saône, la part des demandeurs d'emploi s'élève à 12,1 %. La part de la demande d'emploi dans la population augmente sous les effets conjoints d'une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et d'une baisse de la population en âge de travailler.

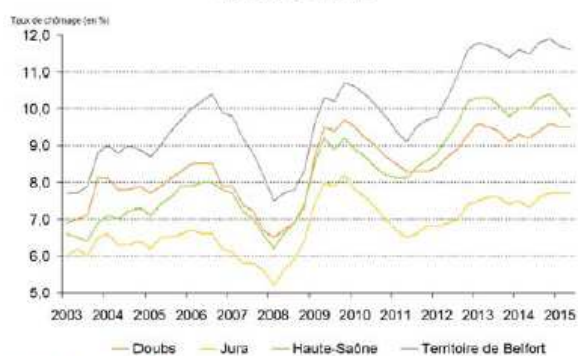
Le taux de chômage localisé s'établit à 9,8% en Haute-Saône.

Poids de la demande d'emploi dans la population en âge de travailler dans les départements francs-comtois



Sources : Dares - Pôle emploi et Insee (Estimations localisées de population)

Taux de chômage localisé dans les départements francs-comtois



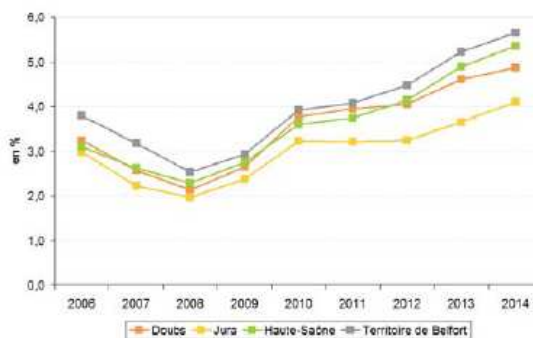
Note : données trimestrielles.

Source : Insee, taux de chômage localisé

Entre 2013 et 2014, le poids des demandeurs d'emploi de longue durée et de très longue durée dans la population en âge de travailler augmente dans tous les départements francs-comtois mais à des degrés divers. La Haute-Saône enregistre la plus forte progression (+ 0,5 %).

La Haute-Saône compte le plus de demandeurs d'emploi de longue durée (5,6 %) et de très longue durée (5,4 %).

Part de la demande d'emploi de longue et de très longue durée dans la population en âge de travailler dans les départements francs-comtois



Sources : Dares - Pôle emploi et Insee (Estimations localisées de population)

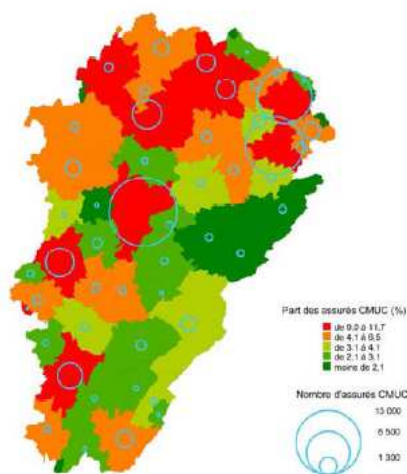
5.1.5. Logement, hébergement

En Franche-Comté, **59 000 ménages sont en situation de précarité énergétique** : après prise en compte de leurs dépenses énergétiques, leur « reste à vivre » est inférieur au seuil de pauvreté monétaire calculé sur les revenus hors consommation énergétique. Ils représentent **11,6 % des ménages**, ce qui classe la Franche-Comté au 9^e rang des régions françaises.

Parmi les 59 000 ménages francs-comtois concernés, 54 000 sont également en situation de pauvreté monétaire.

par des parts élevées d'assurés au titre la CMU-C. Les bassins « urbains » de Vesoul et Luxeuil-les-Bains, affichent également à la fois des taux élevés et en nette hausse.

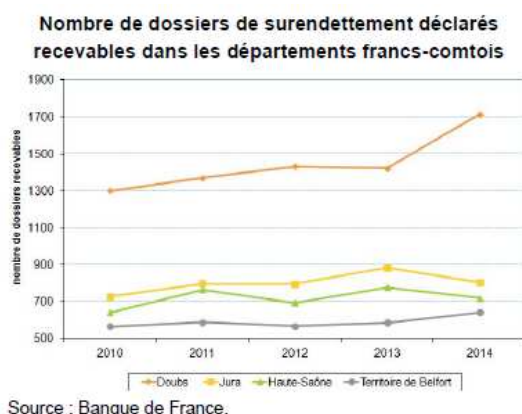
Part des assurés bénéficiant de la CMU-C dans la population protégée du régime général en 2014, par bassin de vie



L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Le repas quotidien servi à l'école est d'autant plus important dans un contexte de précarisation croissante des familles. **Le repas de midi représente encore, pour certains, le seul repas complet et équilibré de la journée.** Plusieurs études ont montré que les familles en situation de vulnérabilité recourent moins que les autres à la restauration scolaire, même lorsque les tarifs sont faibles et qu'il n'y a pas de limitation de places. Les élèves vivant dans des familles précaires sont surreprésentés dans les établissements classés en éducation prioritaire.

5.1.8. Inclusion bancaire et surendettement

Le **nombre de dossiers de surendettement** et la **part de dossiers déclarés recevables** sont des indicateurs permettant de mesurer le surendettement des ménages qui est un facteur de risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour les populations les plus fragiles. L'endettement moyen des personnes surendettées est particulièrement élevé en Franche-Comté. Il atteint 45 600 euros dans la région contre 40 250 euros en France métropolitaine. La Franche-Comté se situe ainsi au 3^e rang des régions françaises les plus concernées. Au niveau départemental, **l'endettement moyen est le plus élevé en Haute-Saône (51 200 euros).**



5.2 Facteurs pour observer les formations et les parcours des élèves en Haute-Saône

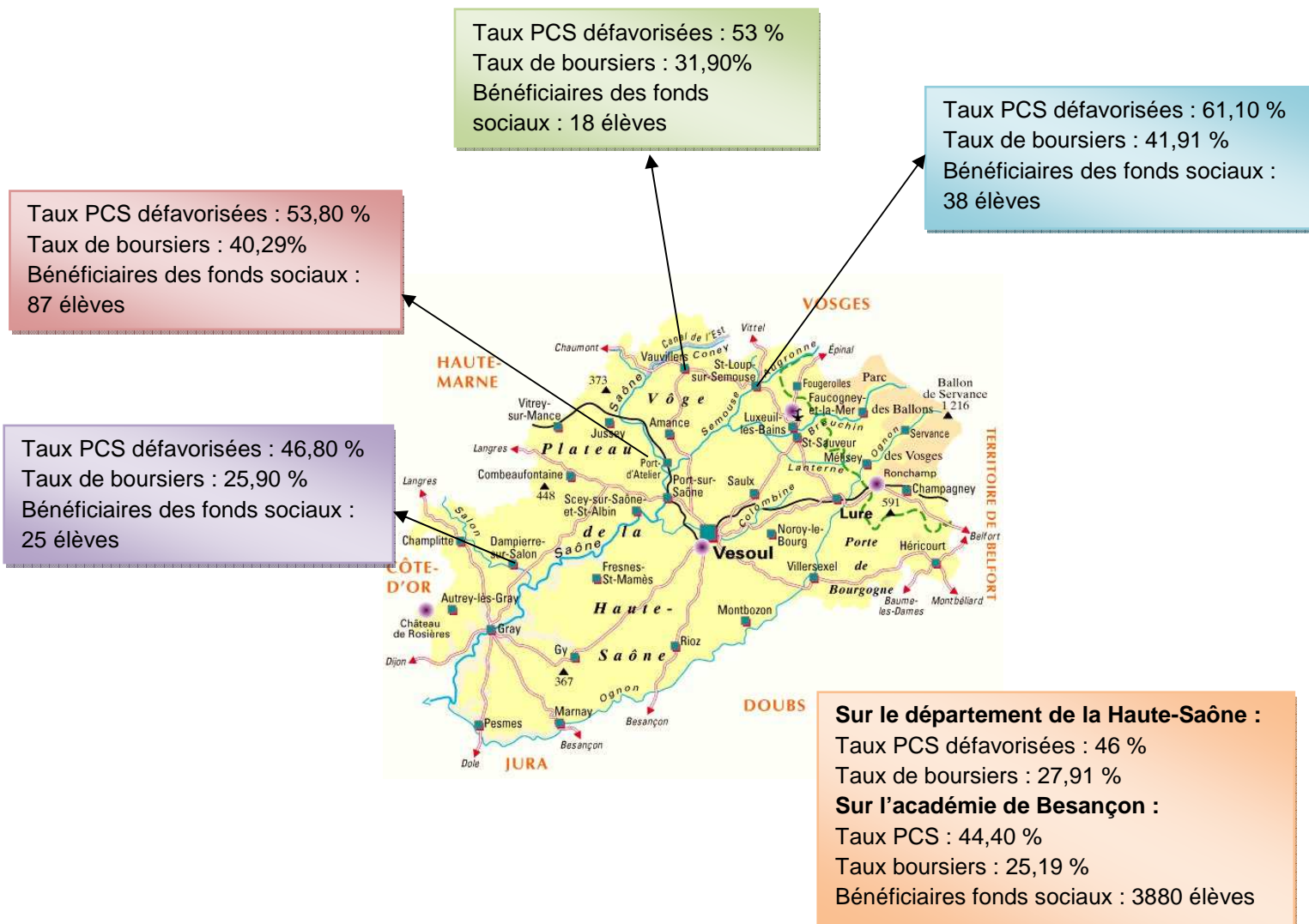
5.2.1 Les atouts de la Haute-Saône

- **Vers une hausse de la population ?** Les projections de la population à l'horizon 2042 de l'Insee indiquent une augmentation, hausse toutefois moins forte qu'en région.
- **Une élévation du niveau de formation de la population et du niveau de qualification des actifs en emploi mais moins forte qu'en région,** ce qui ne permet pas de rattrapage.
- **Un taux d'emploi des jeunes supérieur au taux régional,** ce qui peut être synonyme d'études plus courtes en réponse aux besoins de l'économie locale.
- **Une zone plus industrielle et plus agricole qu'au niveau régional :** 5^e zone d'emploi de la région la plus industrialisée en termes d'emplois : métallurgie, fabrication de machines agricoles, fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques... Spécialisation sectorielle également dans l'action sociale et, à un degré moindre, dans la construction.
- **La plus forte part d'emplois de la région dans le secteur administration publique-enseignement-santé humaine et action sociale, derrière la zone de Besançon** (Vesoul, Luxeuil-les-Bains).
- **Une élévation du niveau de qualification de la population entre 2007 et 2012, hausse plus forte qu'au niveau régional** (Vesoul, Luxeuil-les-Bains...).
- **Des actifs en emploi plus mobiles qu'en région** (proximité de Besançon et de Dijon ; Gray).

5.2.2 Les faiblesses de la Haute-Saône

- **Un vieillissement de la population plus marqué qu'en région.**
- **Une diminution de la population entre 2007 et 2012, contre une hausse au plan régional** (solde migratoire négatif témoigne d'une zone peu attractive).
- **Un faible niveau de formation** : des demandeurs d'emploi d'un niveau de formation particulièrement bas.
- **Des taux d'activité et d'emploi inférieurs aux taux régionaux.**
- **Vers une baisse de la population active** : les projections de population active à l'horizon 2042 risquent d'être négatives contre une certaine stabilité en région.
- **Une baisse de l'emploi salarié entre 2009 et 2014 plus forte qu'à l'échelle régionale.**
- **Des profils plus exposés parmi les demandeurs d'emploi** (parts des jeunes, des seniors et des chômeurs de longue durée légèrement supérieures à celles relevées au plan régional. Plus faible niveau de formation qu'en région).
- **Davantage de situations de précarité qu'en moyenne régionale** (plus fort taux de pauvreté de la région, derrière la zone du Morvan).

5.3 Indicateurs de contexte scolaire en Haute-Saône



6. Axes de travail retenus pour le nord du département de la Haute-Saône

POINTS RETENUS PAR LE COMITE DE PILOTAGE (COPIL) DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

6.1. Familles partenaires : associer les parents à l'école dans une véritable coéducation.

6.2. Parcours d'éducation artistique et culturelle : viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture », de la maternelle au lycée (*BOEN n° 19 du 9 mai 2013*)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Il repose sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- connaissances,
- pratiques,
- rencontres avec des œuvres, des lieux et des professionnels de l'art et de la culture.

Formulés en trois verbes « faire/éprouver/réfléchir », ces piliers se conjuguent de l'école au lycée en prenant appui sur les enseignements et en s'inscrivant dans le projet de l'école ou de l'établissement. Réalisés dans le cadre de projets co-construits dans une logique de territoire éducatif, avec des partenaires choisis (structures de diffusion culturelle, artistes en résidence, etc.), ils contribuent fortement à la construction des apprentissages chez les élèves.

PRIORITES RETENUES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL (GT) DU 3 OCTOBRE 2017

6.3. Impulser les travaux engagés pour le **cycle 2 sur l'éducation financière et budgétaire** dans plusieurs écoles et assurer le continuum sur les cycles 3 et 4 (annexe 3).

6.4. Sensibiliser les personnels d'établissement scolaire sur les **indicateurs « Grande pauvreté »** (par le biais de formations) et sur l'accompagnement des familles (demande de bourses, aide à formaliser le dossier administratif).

6.5. Accompagner chaque jeune vers un avenir professionnel adapté à son potentiel et ses goûts, par des échanges autour de l'information, l'orientation et de la découverte des milieux économiques et professionnels portées par le **parcours Avenir**.

6.6. Associer les **partenaires associatifs, politiques institutionnels** à l'ancrage de projets culturels et artistiques (jumelage, résidence ou ateliers) dans un territoire.

6.7. Encourager les équipes éducatives à proposer des **actions culturelles et artistiques**. Par exemple, avec le nouveau dispositif ÉVEIL des jeunes ; chaque établissement peut ainsi proposer six projets au maximum par année scolaire, en lien avec les thèmes suivants : citoyenneté, discriminations et solidarités ; éducation artistique, culturelle ; santé, prévention des conduites à risques...

6.8. Poursuivre les différents **projets déployés au collège Charles Péguy**, à Vauvilliers, pour pallier l'impact de la grande pauvreté sur la scolarité des élèves :

- dans l'idée de proposer des situations audacieuses : un atelier Philo depuis 3 ans maintenant,
- pour l'accès à la culture : l'expérimentation Silence on lit ! (annexe 7)

- pour réduire les stigmates de la pauvreté : dressing géré par des élèves, armoire de l'économie circulaire.

6.9. Axes de réflexion sur le collège Gaston Ramon, à Dampierre-sur-Salon :

- sensibilisation des équipes éducatives lors des instances de l'établissement ;
- analyse de la situation de l'établissement à partir d'indicateurs institutionnels ;
- mise en place d'un programme d'actions avec un volet social dans le projet d'établissement (annexe 5).

6.10. Projet « Land'Art » avec Pierre DUC, artiste-peintre, graveur et sculpteur français jurassien, et coordonné par Olivier APOLLON. Depuis 1990, près d'une trentaine d'œuvres géantes ont « envahi » les paysages de Franche Comté. Toujours au service d'associations, de lycéens, de causes humanitaires, Pierre DUC impulse la création de ces toiles immenses qui ravissent les passagers d'avions et les téléspectateurs. D'une existence allant de quelques heures à quelques mois, ces géants éphémères se sont vus acteurs de projets pédagogiques et de développement durable. Partout où ils ont élu domicile, ils ont participé à tisser des liens solides d'amitié citoyenne.

AUTRES AXES CIBLES PAR LE COPIL SUITE AU GT POUR 2017-2018

6.11. Formation « indicateurs grande pauvreté » en Haute-Saône : en accord avec Madame CAILLE-CATTIN, directrice de l'ESPE de Besançon est proposé un complément à la formation statutaire des fonctionnaires stagiaires (FSTG) du premier et second degrés; ce qui représente une quarantaine de professeurs d'école premier degré et une cinquantaine de professeurs du second degré (toutes disciplines et affectations confondues : 19 en collège, 22 en lycée général et technologiques, 7 en lycée professionnel) affectés sur ce département. À cette découverte des publics et contextes de professionnalisation, une partie sur l'identification des différentes formes de précarité induites par la grande pauvreté et des connaissances plus étendues sur les conditions de vie difficiles des familles concernées permettraient de dépasser les idées reçues et les stéréotypes (annexe 4), de développer la connaissance des réalités vécues par les apprenants en situation de grande pauvreté...

Après une rencontre, mercredi 8 novembre 2017, avec Messieurs Arnaud MOULY et Christophe TOURNEUX, il apparaît que pour les Professeurs des Écoles Stagiaires (PES) 70 (MEEF et DU), les heures prévues dans la maquette sur l'interdisciplinarité ne sont pas utilisées, ce qui représente 4h. Monsieur TOURNEUX propose à Madame Sylvie MEYER de regarder à quel moment le GT « Grande pauvreté » pourrait intervenir auprès des PES 70 (MEEF) et voit par ailleurs avec Monsieur Yves-Felix MONTAGNE et Nathalie VILLEMAGNE s'il est possible d'intervenir aussi avec les diplômés universitaires (DU) 70 second degré. Pour les stagiaires MEEF second degré affectés en Haute-Saône, il semble bien difficile de prévoir une intervention pendant cette année scolaire, les emplois du temps des différents parcours ne laissant pas de plages libres communes. L'ensemble des documents de travail ont été transmis aux personnes mentionnées dans ces échanges.

6.12. Point d'observation « élèves boursiers et PCS défavorisées » effectué lors des visites de rentrée conduites par le collège des IEN ET-EG-IO dans les lycées professionnels et SEP publics et privés sous contrat (annexe 2).

6.13. Partenariat avec la Banque de France dans le cadre de l'éducation économique et financière des publics et diffusion de la stratégie nationale d'éducation financière (annexe 3).

6.14. Accompagnement des appels à projets culturels artistiques par l'intermédiaire des chargés de domaine de la DAAC (Françoise CLAUS, IA-IPR Histoire-Géographie, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle) pour favoriser l'accès de chaque élève à la vie culturelle et

à une pratique artistique, proposer une action artistique et culturelle sur les territoires les plus éloignés de l'offre (notamment en zone de revitalisation rurale) et enrichir le parcours culturel de l'élève par la diversité et l'équilibre des domaines artistiques et culturels mis à la portée de tous.

Avec la collaboration de Françoise CLAUS, IA-IPR Histoire-Géographie, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, établir un état des lieux sur :

- l'évaluation de la réalité des attentes culturelles de la communauté éducative ;
- la prise de connaissance de l'ensemble des projets d'éducation artistique, scientifique et culturelle menés dans les établissements ;
- le repérage des offres culturelles existantes dans et hors établissement ;
- les contacts avec les partenaires culturels extérieurs.

Elle permet l'existence d'actions telles que :

- rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux ;
- faire des établissements scolaires des lieux de vie culturelle ;
- s'initier à une pratique artistique.

6.15.État des lieux en Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) et/ou en Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) des actions des collectivités territoriales qui interviennent en appui de l'action de l'État, pour favoriser l'égalité entre tous les élèves : fournitures scolaires, transports, restauration, actions éducatives et culturelles, temps périscolaires...

6.16.Accent sur le volet culturel du projet d'établissement afin de favoriser l'ouverture culturelle de chaque élève. Cet axe est un aspect fondamental de la réussite des élèves au regard des conditions du public accueilli (isolement géographique et culturel, fort taux de catégories socio professionnelles défavorisées et moyennes). La rencontre avec les artistes d'aujourd'hui et les œuvres patrimoniales et contemporaines est, elle aussi, essentielle. Les visites au musée, la fréquentation de spectacles vivants, l'audition de concerts, les résidences d'artistes en milieu scolaire, les galeries d'établissement, les projets en partenariat et les dispositifs complémentaires (ateliers artistiques, classe à PAC, chorales, collégiens et lycéens au cinéma...) sont une occasion formidable pour les élèves de découvrir un art vivant et les créateurs de leur temps.

6.17.Collaboration avec le Conseil économique, social et environnement (CESER) Bourgogne-Franche-Comté suite à la proposition faite lors d'un courrier du 27 septembre 2017 (annexe 6) d'effectuer un retour sur les axes de travail de la mission académique de Besançon « Grande pauvreté et réussite scolaire » pour compléter leur démarche sur la thématique ***comment prévenir la pauvreté et la précarité en Bourgogne-Franche-Comté ?***

Suite à un entretien, vendredi 10 novembre 2017, avec Madame Brigitte PERRAULT, Directrice du CESER, le travail sur cette problématique est à ce jour terminé et il appartiendra au CESER suivant (mis en place au 1^{er} janvier 2018) d'assurer le suivi des réflexions et recommandations. Sur le principe, le CESER est tout à fait ouvert à une rencontre entre les animateurs de cette réflexion et le rectorat, afin de partager nos préoccupations et d'envisager d'éventuels prolongements à la réflexion, en lien notamment avec la question de la réussite scolaire (Annexe 6).

6.18.Participation au séminaire du Réseau d'Observation Sociale et Sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté (ROSS) prévu sur trois demi-journées (décembre 2017, avril et septembre 2018) : ***"pauvreté, précarité, vulnérabilité, fragilité : quelles réalités territoriales ? Comment s'en saisir pour construire l'action publique"*** (Annexe 9).

6.19.Dispositif de formation des conseillers pédagogiques, PARDIE et DASEN de la Haute-Saône, académie de Besançon (Annexe 8).

6.20. Inciter les collègues à investir le dispositif « trousse à projets » :

- Encourager la dynamique de projets et valoriser les initiatives de terrain : les enseignants initient chaque année de très nombreux projets complémentaires des programmes, pour accompagner les jeunes dans leurs apprentissages scolaires et encourager leur responsabilisation.
- Relier tous ceux qui veulent aider l'École : leur conduite peut exiger un financement, réuni traditionnellement auprès des institutions, mais aussi des familles, via les coopératives scolaires, d'autres associations, ou directement les établissements dotés de la personnalité morale. Le recours au financement participatif permet d'élargir le cercle des soutiens, d'améliorer la communication auprès des parents, et d'associer la communauté locale à la dynamique de L'École.
- Accompagner la communauté éducative dans le montage des projets : du dépôt de la proposition de projet jusqu'à la fin de la collecte, les porteurs de projet bénéficient des conseils et de l'appui de l'équipe de la plate-forme, de ses partenaires fondateurs, et des relais locaux de l'OCCE et le Réseau Canopé.
- Les dispositifs de solidarité : les donateurs, particuliers ou entreprises, peuvent soutenir un projet particulier ou contribuer par un don non-fléché, en choisissant un thème ou un département bénéficiaire. Les dons non-fléchés concourent à une plus grande équité et appuyant prioritairement les projets des établissements issus des territoires les plus isolés ou rencontrant les plus grandes difficultés économiques et sociales (Annexe 10).

6.21. Convention cadre entre l'académie et le mouvement « Agir Tous pour la Dignité du Quart Monde »

Quand notre pays compte un enfant sur 10 en situation de pauvreté, la Franche-Comté compte 66 747 enfants vivant au sein de ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenus, soit près de **3 enfants sur 10**. La première priorité de l'école de la République est d'être toujours plus juste, de réduire les inégalités et d'offrir à tous les élèves les clés de la réussite scolaire et de leur future insertion professionnelle et sociale. Cette mission ne peut être assurée uniquement par les professionnels de l'Education Nationale. La participation de tous les parents et le principe de coéducation sont au cœur de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

ATD quart monde, parmi les nombreux partenaires, institutionnels et associatifs, du système scolaire, a un rôle tout à fait particulier à jouer. Ses équipes peuvent aider l'école à mieux prendre en compte la réalité de ce que vivent certains de nos élèves. Elles favorisent un travail de proximité plus important entre les personnels de l'éducation nationale et les parents qui sont les premiers éducateurs.

La signature de cette convention aurait pour objectif de rapprocher l'école et les parents qui en sont le plus éloignés, de faire évoluer les pratiques des professionnels dans les écoles et les établissements de l'académie afin de faciliter les relations entre les familles, l'école et les élèves, aider à la formation des professionnels de l'éducation nationale et ainsi enrichir leurs compétences , produire et diffuser des ressources, d'engager avec les élèves une réflexion sur les formes variées de l'exclusion et de la pauvreté, de favoriser et de pérenniser la scolarité des enfants allophones issus de familles migrantes, vivant dans des conditions de grande pauvreté et de précarité. L'enjeu de cette convention serait de permettre la réussite scolaire de tous les enfants et en particulier des enfants vivant dans la pauvreté.

6.22. Avancée des travaux dans les établissements "préfigurateurs"

- la mise en route des **cordées de la réussite nord Franche-Comté** pour les collèges de Vauvilliers et de Jussey afin de développer l'appétence sur la poursuite d'études. Malgré de bons taux de réussite au DNB, la liaison collège-lycée à Luxeuil-le-Bains reste une problématique à surmonter.
- le tableau sur **les parcours d'excellence**, notamment celui avec l'IUT de Vesoul, sera remis aux DASEN prochainement.

6.23. Campagne des bourses 2018 - sensibilisation et communication en direction des EPLE et écoles, quel mode d'action ?

Suite à la publication de la note de la DGESCO 2018-0021, listing de propositions dans le but d'informer les familles sur la demande de bourse collège à l'entrée en 6^{ème} par les actions suivantes :

- constituer une liste d'ayants-droits en lien avec le premier degré et organiser des rendez-vous individuels d'inscription en 6^{ème} à l'occasion desquels l'accompagnement pour les démarches est mis en place (y compris utilisation d'internet au collège) ;
- mettre en place différents moyens de communication avec les familles : tableaux d'affichage, cahier d'accueil, cahier de liaison, cahier de vie de la classe, SMS, ENT... ;
- travailler avec les associations locales ou les associations de quartiers, notamment lorsque l'école accueille des enfants d'origine étrangère ou des enfants de la communauté du voyage ;
- mettre en place et/ ou personnaliser le message d'accueil des sites web des écoles et des collèges pour les rendre plus visibles et accessibles à tous ;
- expliciter les modalités pour l'octroi de bourses lors des journées « portes ouvertes » des collèges dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème} ;
- installer un « espace parent » au cœur de l'école ou de l'établissement et organiser les modalités d'accompagnement dans l'usage du service en ligne, à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur de l'établissement en collaboration avec les services sociaux et associations locales ;
- solliciter les parents d'élèves de la classe de CM2 et les équipes d'animation hors temps scolaire pour informer les familles ;
- transmettre aux personnes chargées de renseigner les parents d'élèves des supports d'accompagnement : tutoriel vidéo, guide imprimable pour la demande de bourse en ligne.

A l'issue du COPIL :

- **réalisation d'un flyer** à destination des 12 000 élèves de CM2 intégrant le collège en classe de sixième à la rentrée 2018-2019 informant les familles de la mise en place d'un simulateur de bourse collège entre le 3 avril et 20 juin 2018 (annexe 11) et la rédaction de deux notes : l'une à destination des Directeurs d'école pour accompagner et expliquer le pourquoi de ce flyer, et une seconde aux Principaux de collège sur des préconisations dans l'accueil des familles et leur rôle dans la demande de bourse.
- **proposition de résidence d'artistes** à trois collèges : Vauvilliers, Jussey et Saint-Loup-sur-Semouse par la DAAC.
- **élaboration du guide pour l'utilisation des fonds sociaux** (annexe 12).

Membres présents :

- Mesdames ARNOULD Isabelle (CD 70), BARBIER Stéphanie (DAAC), FULLY Agnès (Principale du collège Charles Péguy), GAUTHIER Catherine (Principale du collège Louis Pasteur), HUG Catherine (CT SS DSDEN 70), LHOTE Carole (IEN), PARMENTIER Martine (Présidente FOL 70), POIREY Colette (PEP), VILLEMIN-BERRD Corinne (Principale du collège André Masson).
- Messieurs DELABROUSSE Christophe (Chef de service CD 70), DUPUIS François (Proviseur du Lycée polyvalent Lumière) et monsieur PIERRE Peter (Principal du collège Gaston Ramon)

6.24. Concertation autour de la pauvreté des enfants : Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé et Olivier NOBLECOURT, Délégué interministériel à la prévention et à lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes ont organisé une concertation avec les principaux acteurs du secteur, l'ensemble des pouvoirs publics, les associations et les personnes concernées elles-mêmes. La concertation s'est organisée à la fois au plan national et territorial autour de journées de concertation dans les territoires, groupes de travail thématiques, la mobilisation d'experts et l'ouverture aux citoyens d'un espace d'expression (annexe 13).

6.25. Projets en cours des établissements

Collège Charles Péguy

- **Relation école-famille :** trois **cafés des parents** ont été organisés en lien avec des activités menées au collège : un atelier Philo, une réflexion sur la lecture dans le cadre de la nuit de la lecture et un café sportif du fait de l'ouverture d'une section sportive tennis de table ; ces ateliers ont eu lieu l'un à 13 heures, les deux autres en début de soirée. En 2018-2019 les cafés des parents continueront et le premier portera sur « Devoirs faits ». En parallèle un groupe de travail inter-catégoriel associant également des parents d'élèves a réfléchi à la relation école-parents dans le cadre d'une formation pilotée par Madame Lamy au Rousseau. Un questionnaire a été proposé aux familles de 4ème et 3ème et le dépouillement de ce questionnaire a fait apparaître un besoin de communication. De ce fait, un **livret d'accueil** a été créé par plusieurs personnels de l'établissement.

- Le nombre des **boursiers** augmente progressivement depuis la constitution d'un tableau croisant pour chaque cohorte d'élèves les informations suivantes : parent au chômage, famille monoparentale, parent au domicile, demande de fond social, élève boursier. L'établissement dispose ainsi d'une connaissance plus fine des familles et il ne reste qu'à mettre à jour chaque année la cohorte de 6ème ainsi que les éventuels changements communiqués par les familles. Le personnel de secrétariat a été formé à la saisie sur le logiciel de gestion des bourses et peut ainsi procéder aux démarches avec les familles qui rencontreraient des difficultés numériques.

- Sur le plan pédagogique, l'établissement évalue par compétences depuis 2016-2017 ; les équipes enseignantes et vie scolaire ont été formées aux **pédagogies de la coopération** par l'O.C.C.E. et deux personnels de Canopé en juillet 2017, les travaux de groupes constituent une stratégie pédagogique récurrente et sur le niveau 6ème les groupes sont identiques quelle que soit la matière. Les élèves sont ainsi immédiatement opérationnels quelle que soit la configuration pédagogique des cours. Les classes montent à l'identique afin de moins déstabiliser les élèves fragiles et cela nous permet de constituer les binômes de tutorat dès la rentrée scolaire (ils sont dans le dossier du CPE et du professeur principal qui les communique aux élèves). L'impact de la pauvreté sur les élèves peut également se traduire par un isolement physique au sein de la salle de classe (odeurs, ...) : en réponse l'établissement commence de généraliser un placement dans la classe, afin de se dégager des relations de copinage ou de la liste alphabétique mais favorisant la mixité, c'est-à-dire un garçon à côté d'une fille. L'impact sur le climat scolaire est indéniable.

- **Silence on lit** : ce projet a été mis en place à partir de septembre 2017, les équipes ont décidé de son renouvellement l'année scolaire prochaine ainsi que les élèves. Ces derniers sollicités par un questionnaire anonyme ont souligné l'intérêt de ce quart d'heure de lecture ("je lis ainsi une fois par jour") et son impact sur le climat de la classe ("on se concentre rapidement", "on est calme", "le silence règne"). Cette expérimentation met également en lumière les petits lecteurs, traditionnellement un peu plus négligés, pour lesquels le collège cherche des solutions afin que ce moment de lecture soit également plaisant pour eux.

- **Alimentation** : l'impact de la pauvreté sur la diversification alimentaire et la sédentarisation (difficile de payer des activités aux enfants et de les y emmener) est conséquent. Le collège a donc développé des stratégies d'accès à la diversification alimentaire grâce à un jardin pédagogique dont la production est réservée à la demi-pension, à un verger et à la mise à disposition des élèves d'arbustes à baies. Le personnel de cuisine a axé son travail autour des crudités et du poisson, il propose ainsi un salad'bar qui obtient un franc succès auprès des élèves et des recettes de poisson adaptées afin de faire en sorte que les élèves en mangent.

- **Surpoids** : sédentarité et pauvreté entraînent souvent une prise de poids. Année après année, le collège de Vauvillers obtient ainsi une triste 1^{ère} place quant au taux d'élèves en surpoids : 28,8 % en moyenne entre 2011 et 2017. Un dossier innovant intitulé « Sport-toi bien ! » a été déposé afin d'accompagner les élèves en surpoids et leurs familles. Le collège est accompagné par le RE-POP de Besançon et le projet entre dans le Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes. Il s'agit à la fois de donner des bonnes pratiques, de proposer des activités facilement transférables au domicile et en famille, de faire bénéficier les élèves des conseils de professionnels et de restaurer l'estime de soi avec les Thermes de Luxeuil-les-Bains (soins du corps et baignade). Le bien manger fera aussi l'objet d'un café des parents. Il répond aussi à l'une des problématiques du collège liée à la parentalité et à savoir dire non à son adolescent.

- Une **analyse des conseils de classe** (bonifications et mises en garde) a fait l'objet d'un échange en conseil pédagogique sous l'angle de la réussite des garçons et de la réussite des boursiers en croisant ces éléments avec l'inscription à l'Association sportive et l'absentéisme.

Collège André Masson

- **Parcours Excellence** a été proposé aux établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2017 et vise à assurer un meilleur accompagnement des élèves issus de milieux modestes. Très conscient que les inégalités sociales et territoriales pèsent sur les résultats scolaires et sur les parcours de formation et d'insertion, le collège de St-Loup s'est emparé de ce parcours pour travailler l'ambition des élèves et consolider les savoirs, connaissances et compétences nécessaires à la réussite en 2^{nde} générale et professionnelle.

- **Opération « Les Startups à l'Ecole »** a été particulièrement investie au travers du partenariat noué avec l'incubateur parisien d'entreprises innovantes « AGORANOV » qui a permis aux élèves de connaître les milieux de travail et de collaborer particulièrement avec la Startup BOTAKI (Création d'un totem pour plantes de minis jardins).

- Pour la prochaine année scolaire, un **hackathon** sur une durée de six mois permettra de renforcer le travail collaboratif et le processus créatif au travers d'un partenariat renforcé avec AGORANOV et incluant une dimension culturelle (visites d'institutions républicaines, de musées, découvertes architecturales de Paris ...).

- Travail **d'accompagnement des familles pour les bourses du collège et du lycée** : les équipes médico-sociales et administratives sont fortement mobilisées autour de ce dossier.

- Travail sur **l'alimentation équilibrée** au regard du fort taux d'obésité des élèves du secteur au travers de la semaine du goût, du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'AgriLocal et des ateliers culinaires en direction des parents, axe qui implique tous les personnels de l'établissement (*chef cuisinier, enseignants, infirmière*), les élèves et leurs parents ainsi que le Département.

- **Formation des nouveaux personnels nommés en Éducation prioritaire (E.P)** : tous les nouveaux personnels ont pu bénéficier de deux jours d'accompagnement, assurés en inter degré par les formatrices de l'E.P.

- **Commission de concertation Lupéenne** : sur le modèle du CLSPD, monsieur le Maire de Saint-Loup réunit autour de lui une commission composée d'un représentant du CCAS, du Directeur du Centre Social, des trois directrices d'école et de la coordinatrice REP, de la Principale du collège et de l'IEP de circonscription. L'objectif visé par ce partage d'informations confidentielles est de permettre un meilleur suivi et accompagnement des élèves et de lutter contre le décrochage scolaire précoce.

- **Projets « PARDIE »** :

▪ Travail autour de **l'accompagnement personnalisé (AP) et de l'enseignement explicite en 6^{ème}** (projet coordonné par madame DUHEM, professeure de mathématiques et suivi par madame Sabine BOUVERET, PARDIE).

▪ Création par les élèves de **capsules vidéo** qui servent de tutoriels pour les notions difficiles dans toutes les matières (*projet coordonné par monsieur PROTHE, professeur de mathématiques et suivi par madame Evelyne GERBERT-GAILLARD, CARDIE*).

- Prévu pour la dernière semaine d'août 2018, dans le cadre du REP, des **stages de réussite** auront lieu au collège, encadrés par des professeurs du 1^{er} et du 2^{ème} degrés, et qui seront des stages de remise à niveau destinés aux élèves des classes de CM2 éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages en français et/ou en mathématiques, avant leur entrée en 6^e.

Collège Louis Pasteur

- **Bourses** : si tous les parents ont des téléphones portables, l'ordinateur n'est guère présent à la maison. Pour certaines familles, les taux d'équipements restent très bas et la complétude des dossiers via un téléphone portable reste très limitant ; l'utilisation de l'ordinateur n'est donc possible qu'au sein même du collège.

- **Réflexion sur la réussite ou non des élèves** : l'établissement a fait le choix sur l'ensemble des quatre niveaux de proposer des bulletins scolaires par compétences et ne mentionne plus les notes. Ce passage a engendré la venue de 67% des familles pour avoir des explications.

- **École du socle** : un accueil des 1^{er} et 2nd degrés est proposé pour une plus grande fluidité des parcours. Sept écoles de rattachement sont associées mais toutes ne seront pas intégrées dans ce projet école du socle.

- **Stage de réussite** au mois d'août dans la logique de travail sur cycle 3.

- **Médiathèque** : lien pour favoriser l'accès à la culture par tous.

- **Patrimoine en Franche-Comté** autour de l'architecture (lien avec le cycle 3).

Collège Gaston Ramon

- **Inclusion d'un volet social dans le projet d'établissement**, avec présentation du bilan annuel de l'utilisation des fonds sociaux en conseil d'administration.

- **Accompagnement renforcé des familles en difficulté vers leurs droits**, par une meilleure identification et une aide apportée à la saisie informatique du dossier de bourse. Achats groupés des fournitures scolaires, avec le concours de l'association de parents d'élèves, pour en diminuer le coût.

- **Communication avec les familles** : accent mis sur la qualité de l'accueil, avec la création d'un espace parents, qui offrira un accès à l'outil numérique à la rentrée 2018. Clarification des documents administratifs transmis et explicitation des attendus en matière de travail scolaire. Attention portée à la participation des familles défavorisées aux rencontres parents-professeurs, (taux à 69%, inférieur de 10 points au taux global)
- « **Classes sans note** » en 6^{ème} pour favoriser une évaluation formative et bienveillante (en lien avec le constat de résultats au DNB inférieurs pour les élèves issus de CSP défavorisées)
- **Accès des élèves issus de CSP défavorisées aux différentes options encouragé**, avec un suivi des taux de participation.
- **Ouverture d'un foyer des élèves**, dans le cadre du projet vie scolaire, pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie.
- **Alignement des emplois du temps des membres du GPDS**, pour optimiser le suivi des élèves.
- **Dispositif devoirs faits** proposant 2 heures d'accompagnement par classe.

Lycée polyvalent Lumière

- **Cordées de la réussite** : le partenariat avec l'UTBM s'est arrêté l'an dernier.
- **Stages de vacances** : les difficultés de déplacements ne permettent pas de toucher les jeunes relevant de « la grande pauvreté ».
- **Accueil des classes de CAP** après la PréPam et **liaison Segpa-CAP** permettent une meilleure maîtrise de l'inscription de ces élèves et un maintien des élèves au sein de leur classe et du lycée.
- **Liaison Bac Pro BTS** permet d'emmener familles et parents sur les formations de BTS et d'impulser l'ambition scolaire pour certains jeunes.
- **GPDS** toutes les 3 semaines où sont abordés : fonds social / FOQUALE / cellule de veille.

6.26. Cordées de la réussite et parcours d'excellence

Plusieurs enjeux se dégagent pour l'an prochain : augmenter le nombre d'étudiants-tuteurs en regard des enjeux d'accompagnement (multiplication par huit des effectifs). Il conviendrait de se poser la question du nombre d'élèves que l'on est en mesure d'accompagner l'an prochain. Les collègues ont identifié 810 élèves dans les parcours d'excellence de 3^{ème}, en se basant sur des recommandations qui me semblent peu réalistes. La difficulté à mobiliser pour 100 élèves étant là, il faudra peut-être demander aux collègues de restreindre le nombre d'élèves qui devront être accompagnés au lycée, ne serait-ce qu'au regard des budgets qui seront alloués. Une réunion a lieu à ce sujet avec la préfecture de région et les homologues de Dijon le 30 mai. L'expérience de cette année rend modeste sur la capacité à mobiliser des étudiants tuteurs, même en prenant en compte leur engagement dans la validation de leur parcours.

6.28. Bourses 2018

Dans l'attente d'une information ministérielle, le flyer sur le simulateur de bourse collège n'a pas été diffusé.

6.29. Accompagnement DAAC

Cette année 180 projets ont été déposés sur l'ensemble de l'académie de Besançon ; 20 ont été validés pour la Haute-Saône. La présence partielle de structures sur ce département explique les difficultés de mise en place de partenariat. La DAAC réitère sa volonté de toucher par les projets l'ensemble des élèves d'un EPLE. Le Camion le Satellite peut également intervenir et la sollicitation d'un chargé de mission DAAC sur les domaines de l'art plastique pour des structures non référencées est rappelée. La construction d'un partenariat avec l'école départementale de musique est à formaliser pour permettre la mise en œuvre d'antennes au niveau des collègues.

- **Collège Charles Péguy** : une demande de participation au dispositif *Résidences territoriales d'EAC* en 2018-2019.

- **Collège André Masson** : une résidence d'écrivain dans le cadre du dispositif autour des valeurs citoyennes, *La Parole aux collégiens* en 2017-2018 et un contact à confirmer pour une *Résidence territoriale d'EAC* en 2018-2019.

- **Collège Louis Pasteur** : un projet validé par DAAC et DRAC, *À toi de jouer* (musique et écriture) en 2017-2018 et une demande pour pérenniser ce projet en 2018-2019.

6.30. Questions diverses

- **Carence éducative et culturelle** : certaines élèves ne rencontrent aucune difficulté scolaire mais expriment un besoin d'exister. Ce mal-être nuit parfois au bon fonctionnement des écoles. Un suivi appuyé de l'équipe de circonscription auprès des jeunes et de leurs familles reste primordial mais soulève la question de cette prise en charge au niveau de l'école et du « comment aider ? »

- **Internat** : son rôle est fondamental dans le cadre de la grande pauvreté. Une réflexion est à mener sur l'accueil des jeunes du 1^{er} et 2nd degré et de la frontière entre la prise en charge sociale et la prise en charge éducative scolaire.

- « **Grains d'animation** » grande pauvreté et réussite scolaire : présentation des animations dans les écoles, collèges et lycées autour de la question des actions à mener pour compenser les effets de l'origine sociale sur les résultats scolaires par le comité de pilotage académique de Créteil.

- **Dispositif amorçage à la pratique sportive** : accompagnement des élèves de 6^{ème} dans l'achat de licence par le CD 70 et proposition de maintien sur la 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} sur conditions de ressources. Des échanges sur la licence de l'association sportive (AS) des collèges entre le CD 70 et les chefs d'établissement ont abouti au constat suivant : la licence ne peut ni être revue à la baisse ni être prise en charge par le CD 70.

- **Accès à la culture** : l'éloignement des établissements doit être davantage pris en compte car pour rappel, le dispositif écran-mobile dans le cadre « école et collège au cinéma » ne vit plus.

- **Points service et maison de service et d'accueil public (MSAP)** peuvent être des propositions de relais vers l'EPL car les données confidentielles nécessaires à la constitution des dossiers de bourse restent une problématique.

- **Projet éducatif départemental territorial (PEDT)** : une réflexion conjointe entre le service jeunesse des communes et le ministère de l'Éducation nationale est nécessaire pour une prise en compte du parcours de l'enfant et pas uniquement de l'élève.

- **Centre Permanent P.E.P Aisey** : des accueils avec activités (scolaires et sportives) sont proposés aux équipes pédagogiques des 1^{er} et 2^{ème} degrés. Si les projets s'adaptent à la demande et que les aides Jeunesse au Plein Air (JPA) peuvent soutenir financièrement le départ des enfants, les équipes des collèges mentionnent des coûts encore trop importants.

POINTS ABORDES TROISIEME COPIL DU 22 JUIN 2018

Pour la rentrée 2018-2019

6.31. Le territoire ciblé :

- Poursuite de la mission uniquement sur le département de la Haute-Saône ?
- Maintien et/ou retrait de collège(s) et du lycée polyvalent de l'accompagnement ?
- Élargissement à d'autres établissements scolaires en fonction de leur catégorie (3 et 4) ?

6.32. Les fonds sociaux :

- Bilan avec la DOS de leur répartition ;
- Construction par SEEM d'un indicateur plus pertinent à partir d'indices « Grande pauvreté » pour flécher des établissements prioritaires à accompagner

7. Ressources bibliographiques et numériques

Ressources bibliographiques et numériques

- Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous, rapport de l'IGEN, Jean-Paul Delahaye, mai 2015.
- Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, DEPP, 2016.
- Massification scolaire et mixité sociale, revue éducation & formation, n° 91, septembre 2016.
- PISA : Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves, résultats du PISA 2012, faits marquants, France.
- « En Bourgogne Franche Comté, des inégalités et une pauvreté plus faibles que la moyenne », Insee Analyses Franche-Comté n°10, juin 2015.
- ARS Bourgogne-Franche-Comté, Statistiques et indicateurs de la santé et du social 2015, décembre 2015.
- Assemblée Nationale, Rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux présenté par Gisèle BIEMOURET et Jean-Louis COSTES, octobre 2016.
- Association des paralysés de France, Avis synthétique sur le rapport « Les liens entre handicap et pauvreté : les difficultés dans l'accès aux droits et aux ressources », décembre 2014.
- CNLE, Les chiffres clés de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2015, octobre 2015.
- Conseil d'orientation des retraites, Évolutions et perspectives des retraites en France. Rapport annuel du COR, juin 2016.
- DRDJSCS de Bourgogne-Franche-Comté, Présentation de l'état de la pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté, septembre 2016.
- EFIGIP, La jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté, décembre 2016.
- IGAS, Les liens entre handicap et pauvreté : les difficultés dans l'accès aux droits et aux ressources, rapport établi par Christine ABROSSIMOV et François CHÉRÉQUE, novembre 2014.
- Insee Bourgogne-Franche-Comté, Portrait de la Bourgogne-Franche-Comté, avril 2016.
- Ministère des Affaires sociales et de la Santé, ANDASS, Guide d'appui à la structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité, décembre 2016.
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Les effets d'une crise économique de longue durée, rapport 2013-2014.
- Rapport d'information sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, fait au nom de la mission commune d'information par Bernard SEILLIER, sénateur, juillet 2008.
- Rapport européen sur le développement 2013. Après 2015 : une action mondiale pour un avenir inclusif et Durable, 2013.
- Repenser les minima sociaux. Vers une couverture socle commune, rapport au Premier Ministre sur la mission confiée à M. Christophe SIRUGUE, député de Saône-et-Loire, avril 2016.
- Secours catholique, La fracture mobilité, novembre 2015.
- Secours catholique, L'état de la pauvreté en France. Rapport statistique 2016, décembre 2016.
- SGMAP, Évaluation de la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion, décembre 2013.
- Denis CLERC, Michel DOLLÉ, Réduire la pauvreté. Un défi à notre portée, Paris, Les Petits matins/Alternatives Économiques, 2016.
- René LENOIR, Les exclus. Un Français sur dix, Paris, Seuil, 1974.

Site internet

- www.assemblee-nationale.fr
- www.bourgognefranche-comte.fr
- www.ac-besancon.fr
- www.ceser.bourgognefranche-comte.fr
- www.credoc.fr
- www.education.gouv.fr
- www.efigip.fr
- www.insee.fr
- www.insee.fr
- www.legifrance.gouv.fr
- www.mobiliteinclusive.com
- www.observationsociete.fr/education
- www.trousseaprojet.fr
- <http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr>
- <http://bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr>
- <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/home>
- eduscol.education.fr
- iredu.u-bourgogne.fr

Articles en ligne

- www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/reseau-canope-engage-dans-la-lutte-contre-la-grande-pauvrete.html
- www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2015/2015_13_ecole_reussite.pdf
- www.cahiers-pedagogiques.com/No-520-Ecole-et-milieux-populaires
- www.cahiers-pedagogiques.com/La-mission-grande-pauvrete
- www.cahiers-pedagogiques.com/Grande-pauvrete-et-politiques-educatives
- www.cahiers-pedagogiques.com/L-ecole-et-les-familles-les-plus-eloignees-de-la-culture-scolaire
- crdp2.ac-rennes.fr/blogs/familles-ecole-grande-pauvrete/
- www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Conferences/html/15-16/delahaye_jp/co/delahaye_jp_grande_pauvrete_et_reussite_scolaire.html

8. Annexe 1 : propositions et leviers

1. Les propositions pour lutter contre la grande pauvreté et favoriser la réussite scolaire :

- 1.1. Disposer d'informations pour agir localement (temps de formation ayant pour objectif une première connaissance de l'environnement de l'école).
- 1.2. Inscrire la question de la grande pauvreté dans le pilotage des établissements (point de situation sur les élèves boursiers, bilan annuel de l'utilisation des fonds sociaux, point sur la contribution de la collectivité territoriale et sur la mobilité des élèves dans son aspect culturel, mais aussi dans ses aspects financier et pratique).
- 1.3. Assurer l'équité scolaire et la qualité dans l'éducation par le développement des parcours Avenir et d'éducation artistique et culturelle (dans une perspective d'égalité des chances et de valorisation, en particulier le post-CAP, et un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture).

2. Les leviers pour agir :

- 2.1. La mise en place de programmes de formation visant à acquérir une meilleure connaissance de l'environnement des familles, du quartier et ses particularités (rencontre avec les acteurs de la vie locale, avec les élus, les responsables associatifs, les parents ; identification des dispositifs dans et hors l'école qui peuvent aider la famille et l'enseignant...).
- 2.2. L'état des lieux des écarts entre le taux de PCS défavorisées et le taux de boursiers dans les collèges et les lycées.
- 2.3. La mise en place de pratiques pédagogiques actives privilégiant l'entraide et la solidarité.

3. Les résultats attendus :

- 3.1. Une connaissance du territoire dans ses aspects économiques et culturels, ainsi que les caractéristiques sociologiques de la population accueillie et de ses besoins, afin d'apporter un soutien extérieur aux enseignants sur la question de la pauvreté, ses représentations et les réalités traversées par les personnes concernées.
- 3.2. Une réduction du nombre des non-recours aux bourses et la mise à disposition des informations nécessaires aux parents et aux élèves en matière de droit d'accès aux aides.
- 3.3. Un changement autour des questions concernant le climat scolaire, l'évaluation positive et la stratégie pédagogique.

8. Annexe 2 : point d'observation des visites de rentrée en LP

1. Écart entre taux d'élèves boursiers et taux de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dites « défavorisées »¹

Pour les lycées professionnels et SEP publics et privés sous contrat de l'académie de Besançon, le taux d'élèves boursiers oscille entre 5 % (lycée F1) et 55 % (lycée U), et celui des "PCS défavorisées" entre 24 % (lycée Y) et 76,5 % (lycée N).

1.1. Un écart du simple au double : construction du dossier et barrière de la langue

Certains établissements affichent un écart important entre le taux d'élèves boursiers et celui d'élèves relevant de "PCS défavorisées". On relève plusieurs exemples significatifs :

- lycée N : 35,3 % d'élèves boursiers pour 76,5 % d'élèves relevant de "PCS défavorisées";
 - lycée T : 28 % d'élèves boursiers pour 60,7 % d'élèves relevant de "PCS défavorisées" ;
 - lycée D, installé dans un quartier où la pauvreté semble s'accroître: 47 % d'élèves boursiers pour 65 % d'élèves relevant de "PCS défavorisées" ;
 - lycée G1 : 36,5 % d'élèves boursiers et 63 % relevant de "PCS défavorisées" ;
 - lycée H1 : 22,3 % d'élèves boursiers pour 59 % d'élèves relevant de "PCS défavorisées".
- Dans ce secteur où la plupart des parents travaillent mais ont de faibles revenus, peu de demandes de dossiers sont recensées malgré des campagnes d'information.

D'une manière générale, l'écart entre les deux taux repose essentiellement sur la difficulté des parents à compléter le dossier administratif, difficulté qui s'accroît lorsque les familles sont d'origine étrangère et ne parviennent ni à lire, ni à renseigner ces dossiers. Le non accès au droit pour les familles les plus éloignées des procédures administratives s'inscrit parfois dans une habitude à ne pas (ou plus) faire la démarche de demandes de bourses. Il semble qu'il y ait même, dans certains cas, une position de principe de la famille qui ne souhaite pas solliciter cette aide.

Ceci étant dit, l'écart entre les deux taux peut révéler d'autres causes :

- **Les familles « défavorisées » au sens des indicateurs mais non éligibles**

Aux lycées B1, E et X (26,3 % pour 59,1 %), la différence s'explique par la présence de deux publics différents dans ces classes de CAP : des élèves en grandes difficultés sociales et financières et, parmi eux, un nombre important d'élèves d'UPE2A vivant en foyer d'accueil et qui, de ce fait, ne sont pas concernés par les bourses.

- **Les changements de situation**

Au lycée E1 (32 % pour 58 %), l'écart est lié à plusieurs facteurs : changement de situation de certaines familles, perte d'emploi d'un des parents, non demande de bourses en collège, mineurs isolés ou élèves réfugiés arrivant en cours de scolarité. 44 % des élèves boursiers relèvent de la seule classe de 3^e prépa-pro.

¹Selon la DGESCO, la catégorie "PCS défavorisées" comprend « les ouvriers qualifiés et non qualifiés et les ouvriers agricoles, les employés et ouvriers en retraite, les personnes sans activité professionnelle, ainsi que les chômeurs n'ayant jamais travaillé ».

Source : DGESCO – « Repères pour l'analyse de gestion- Éducation prioritaire - Définitions et méthodes de calcul des indicateurs du tableau de bord national - Données 2013-2014 »

- **Une particularité locale : le travail transfrontalier**

Aux lycées F (30 % pour 75 %), F1 (5 % pour 34 %), J (10,3 % pour 55 %) et D1, la variable « travail frontalier » pour laquelle l'indicateur de "PCS défavorisées" ne traduit pas la paradoxale réalité socio-économique de cette portion du territoire est à prendre en compte dans les statistiques. Ainsi, l'écart entre la faiblesse de l'indicateur « taux d'élèves boursiers » et celui, élevé, des "PCS défavorisées" s'explique par les revenus perçus par les familles où les parents travaillent en Suisse. La codification de l'Éducation nationale conduit en effet à un classement de ces familles dans le regroupement "PCS défavorisées" en raison des emplois occupés (« ouvriers qualifiés et non qualifiés »). Or, le niveau des salaires ne rend pas les élèves éligibles aux bourses. Toutefois, il est à noter que cette aisance financière des familles n'exclut pas une pauvreté culturelle couramment constatée par les acteurs de l'Institution (ceci étant dit, ce critère relève le plus souvent du ressenti et fait rarement l'objet d'une analyse des pratiques culturelles de ces familles).

Par ailleurs, la lecture des différentes données au cours de ces échanges avec les chefs d'établissement révèle :

- **Des taux qui parfois s'équilibrent**

Aux lycées I1 (50 % pour 50 %), Y (21,3 % pour 24 %), A1 (40 % pour 40 %), J1 et K1 (12 % pour 12 %) et K (le taux de "PCS défavorisées" s'élève à 70 % en CAP, 59 % sur la SEP soit 38 % sur l'ensemble de l'établissement pour un taux de boursiers de 35 %), les taux de boursiers et de "PCS défavorisées" s'équilibrent.

- **Une disparité selon la filière choisie**

Au-delà de la problématique des territoires, une disparité selon les filières apparaît. Certaines formations semblent accueillir des élèves de milieux plus favorisés : c'est le cas pour le Bac Pro « Étude et Réalisation d'Agencement ». Des disparités peuvent aussi apparaître dans un même établissement, selon que les formations sont professionnelles ou technologiques (lycée A), ou selon la classe (3^e prépa-pro au lycée E1), ou même selon la spécialité suivie (lycée L1).

- **Une grande pauvreté mais pas seulement**

Au-delà de cette problématique est évoqué également l'isolement d'élèves qui ne sont plus accompagnés (parents frontaliers, jeunes isolés, parents démobilisés...).

1.2. Des temps d'information pour l'attribution des bourses ou des temps d'accueil personnalisé

Pour certains établissements, le travail en amont en collège semble avoir porté ses fruits pour les demandes (lycée M1). Les dossiers de bourse des nouveaux élèves sont transmis automatiquement par les collèges et la DSDEN informe des notifications. Mais, dans la majorité des établissements, des temps d'information pour l'attribution des bourses se formalisent de diverses manières :

- lors des réunions de rentrée, par un accueil des parents ;
- à partir des sites internet et de logiciels comme « Pronote » (lycée U) ;
- lors des portes ouvertes et du dépôt des dossiers d'inscription ;
- lors des inscriptions en juillet, comme c'est le cas au lycée Y qui organise des « stands » spécifiques en direction des familles afin de favoriser les temps d'échanges ;
- lors des rendez-vous personnalisés dans le cadre d'une politique incitative afin de s'assurer que certains parents, qui ne prennent pas la peine de compléter les demandes de bourses ou qui ne savent pas les compléter, puissent le faire (lycée C1).

Dans d'autres établissements, des lettres sont envoyées, des appels personnalisés sont réalisés en direction de toutes les familles non boursières ayant bénéficié du fonds social ; mais un maillage des services sociaux du secteur plus développé serait néanmoins bénéfique (lycée G1).

Dans ce cadre, on note le rôle important :

- Des secrétaires des établissements : des renseignements par circuits papier et numérique, relance individuelle téléphonique sont en effet opérés par le secrétariat qui gère ensuite tous les dossiers déposés (lycée C). Le travail des secrétaires, leur aptitude à communiquer et leur activité de « fléchage » s'avère être des incontournables pour l'obtention des pièces justificatives. Une lettre d'information complémentaire relative aux aides et aux fonds sociaux des lycées est parfois transmise aux familles (lycée N1).
- Des assistants sociaux : les documents sont remis aux élèves avec une vigilance toute particulière pour les situations évoquées en commission du fonds social ; pour remédier aux difficultés financières et aux conditions de vie difficiles (absence de chambre, jeune indépendant sans ressources, jeune séparé de sa famille...), l'assistant social intervient en relation avec les services sociaux locaux et les éducateurs ; il les accompagne, en outre, lors de la préparation de contrats « jeunes majeurs » (lycée E1). Lors des accueils individualisés, le service médico-social se rend disponible pour recevoir et accompagner l'élève en difficulté dans les démarches administratives.
- Du service gestionnaire de l'établissement : parfois, le constat d'un impayé (internat ou restauration) permet de diagnostiquer une situation et de déclencher un dialogue avec la famille (lycée L).

Dans l'enseignement privé sous contrat, les bourses sont directement versées aux établissements. De fait, les services administratifs accompagnent les demandes des familles de manière incitative.

2. Sensibilisation des équipes éducatives à la question de la grande pauvreté et de la réussite scolaire

La sensibilisation des équipes éducatives est souvent décrite comme « évidente » pour les équipes de direction rencontrées, comme s'il n'était pas question qu'il en soit autrement. Cette impression est corroborée par le peu d'actions de sensibilisation des équipes éducatives sur la thématique de la grande pauvreté qui peuvent être mises en place dans les établissements. Il s'agit apparemment davantage d'une donnée de contexte qui déclencherait un regard et une bienveillance adaptés, plutôt que d'une priorité identifiée qui engagerait à mener des actions particulières d'accompagnement.

De fait, les équipes sont décrites comme « mobilisées » et faisant preuve de « bienveillance ». Les enseignants et plus encore les professeurs principaux sont sensibles à la moindre fragilité ou précarité (financière ou personnelle) qui pourrait émaner d'un élève. Au quotidien, ils identifient aisément les situations de pauvreté, les élèves qui ne peuvent pas acheter de fournitures scolaires ou qui ne prennent pas leur déjeuner du fait de ne pas pouvoir payer la demi-pension (lycée M). Parallèlement, certains élèves évoquent facilement à leurs professeurs les situations délicates vécues (lycée M1) alors que d'autres viennent d'eux-mêmes solliciter directement un personnel de direction pour les orienter vers le fonds social qui se réunit régulièrement selon les besoins identifiés (lycée M). Dans tous les cas, les personnels se montrent réactifs pour alerter rapidement les services concernés et participent, pour certains d'entre eux, aux commissions de fonds social (lycée A1).

Lors d'entretiens individuels réalisés en septembre, les enseignants du lycée Y abordent la pauvreté à partir d'un questionnaire élaboré en équipe éducative. Ainsi, un item portant sur « les petits boulots »,

effectués dans le cadre familial ou relevant de la nécessité de gagner de l'argent pour certains élèves, peut être un indicateur précieux sur la situation d'un élève et, de fait, sur ses conditions de vie.

3. Une organisation spécifique ou des priorités identifiées pour l'accompagnement des élèves concernés

Afin de pallier les effets de la pauvreté, les chefs d'établissement mettent en place des organisations visant à repérer les difficultés des élèves et trouvent les solutions qui permettent de réduire au maximum les participations financières le cas échéant.

3.1. Les cellules de veille

Les établissements, pour leur grande majorité, mettent en place des cellules de veille, font des points réguliers et évaluent les situations en commission de suivi (assistant social, psychologue de l'Éducation nationale, infirmier scolaire, CPE et direction). Ils réunissent le GPDS, comme au lycée M1 où les membres se rencontrent toutes les trois semaines. Aux lycées K et B1, une cellule de veille permet d'échanger tous les quinze jours entre les personnels médico-sociaux, de vie scolaire et de direction sur les problématiques des élèves ; une information succincte concernant l'élève est ensuite communiquée aux équipes.

3.2. Les fournitures scolaires

Au lycée H1, un travail collégial présenté au conseil d'administration est réalisé sur la thématique des fournitures scolaires afin d'en minimiser le coût. Au lycée B1, des achats groupés pour les tenues professionnelles sont proposés par les équipes et une part de ces équipements professionnels est financée par la Région.

Une distribution de fournitures scolaires prises en charge par le budget de l'établissement peut s'effectuer en cas de besoin (lycée K). Afin de pallier les difficultés financières de certaines familles, des équipes se mobilisent de manière collective pour organiser des actions afin de recueillir des fonds (lycées P1 et Q1).

Au-delà des fournitures scolaires, la politique de certains établissements est de solliciter le moins possible la participation des familles. Par exemple, tous les frais liés aux PFMP (hébergement, frais de déplacement) sont pris en charge par le lycée U. La gratuité des équipements de protection individuelle peut également aider financièrement les familles.

3.3. La culture

Les équipes éducatives des lycées professionnels et SEP sont en majorité sensibles à l'accès à la culture pour les élèves qui leur sont confiés. Dans ce contexte, ils mettent en place des actions telles que celle d'une classe théâtre transplantée, minimisent ou réduisent à néant la participation financière des familles lors des sorties au cinéma, au théâtre, pour visiter une ville, un lieu historique... Dans le cadre de l'internat, des ciné-clubs sont organisés et permettent aux élèves internes de voir ponctuellement et gratuitement des films (lycée J). Les sorties proposées par la maison des lycéens sont également privilégiées afin de favoriser une ouverture culturelle et sportive.

3.4. D'autres dispositifs concourent indirectement à accompagner des élèves

L'accueil à l'internat constitue une des réponses les plus adaptées pour aider les élèves en difficultés ; ces derniers sont accueillis du lundi au vendredi, ont accès à des activités éducatives riches et variées (sport, art, théâtre, aide aux devoirs...) ; ils bénéficient de repas équilibrés, ont accès au confort et à l'équipement de l'établissement (salle informatique, CDI...). L'internat reste un atout pour

l'accompagnement pédagogique, via les études surveillées, et pour celui plus social mené par le suivi des CPE et de l'infirmier scolaire. Dans cette perspective, les équipes de la vie scolaire rédigent des projets d'internat comme on le note au lycée N1.

Dans un autre registre, le dispositif UPE2A concourt à accompagner les élèves dans plusieurs domaines (financier, pédagogique...), comme l'indiquent les équipes de direction des lycées Xet B1. Par ailleurs, le dispositif ULIS fournit l'accompagnement nécessaire aux élèves qui en ont besoin.

Une série d'actions proposées par les établissements peut compenser dans le même temps les effets de la pauvreté : tutorat, études encadrées pour tous les élèves de seconde, à l'externat comme à l'internat, remédiation pour les élèves n'ayant pas obtenu le DNB, le diplôme intermédiaire...

8. Annexe 3 : stratégie nationale d'éducation financière

Le besoin d'une éducation financière et budgétaire pour tous les citoyens a été soulevé dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (2013). Dans ce contexte, une stratégie nationale d'éducation financière a été adoptée. Elle propose notamment le développement d'une éducation budgétaire et financière pour tous les élèves, dès l'école élémentaire et tout au long de la scolarité. **Monsieur François VILLEROY de GALHAU, gouverneur de la Banque de France, Monsieur Jean-Marc HUART, directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale, et Monsieur Christian NOYER, président de l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP), ont signé, le 11 octobre 2017, une convention de partenariat pour développer l'éducation budgétaire et financière à l'école élémentaire et au collège.** La signature de cette convention intervient dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation financière, lancée par le gouvernement en 2016 et dont l'objectif principal est de renforcer les connaissances économiques, budgétaires et financières des publics. D'ores et déjà, la Banque de France, l'Éducation nationale et l'IEFP ont élaboré et mis en ligne une vingtaine de ressources pédagogiques proposées aux enseignants. Ces ressources leur permettront d'aborder les sujets budgétaires et financiers dans le cadre des programmes scolaires (par exemple en mathématiques, français, histoire-géographie, enseignement moral et civique) et dans les projets de classe (goûter, coopérative, voyage, etc.).

Éduscol propose des pistes pour la mise en œuvre d'une éducation financière et budgétaire adossée aux programmes de l'école et du collège. Les ressources ont été produites par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'éducation nationale, la Banque de France et l'Institut pour l'éducation financière du public.



Le besoin d'une éducation financière et budgétaire pour tous les citoyens a été soulevé dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (2013). Dans ce contexte, une stratégie nationale d'éducation financière a été adoptée. Elle propose notamment le développement d'une éducation budgétaire et financière pour tous les élèves, dès l'école élémentaire et tout au long de la scolarité.

Objectifs généraux

Les questions financières et budgétaires sont présentes dans la vie quotidienne des élèves sans qu'ils puissent toujours en comprendre le sens. L'éducation financière et budgétaire vise à leur faire acquérir des connaissances et des compétences afin qu'ils puissent mieux appréhender la vie économique et faire des choix en citoyens éclairés.

Adossée aux programmes, l'éducation financière et budgétaire offre des situations concrètes variées dans différents champs d'enseignement. Les mathématiques constituent un point d'ancrage privilégié mais le français, l'histoire et la géographie, l'enseignement moral et civique constituent aussi des entrées possibles. L'éducation financière et budgétaire invite également à des approches interdisciplinaires et transversales à travers les projets menés dans les écoles et les établissements (coopérative, voyage scolaire...).

Cycles 2 et 3

Les ressources suivantes proposent des exemples d'activités dans différents enseignements aux cycles 2 et 3.

- Fiche d'exploitation d'un album : littérature de jeunesse au cycle 2
- La grandeur prix : ressource mathématique pour accompagner l'enseignement de cette grandeur
- L'achat de poissons pour l'aquarium de la classe : exploitation mathématique d'un projet de classe au cycle 2
- Du troc à la monnaie : séquence mathématique sur le thème « Grandeurs et mesures » au cycle 2
- Le goûter : recettes, dépenses, équilibre budgétaire : activité mathématique sur le thème « Grandeurs et mesures » aux cycles 2 et 3

Cycle 4

Les ressources suivantes proposent des exemples d'activités sur plusieurs thèmes du programme de mathématiques au cycle 4. Certaines ressources proposent des croisements entre enseignements : mathématiques et physique-chimie.

Nombres et calculs

- Budget - Tâche intermédiaire : les salaires
- Crédit - Questions flash
- Crédit - Questions flash : taux, crédits et placements
- Crédit - Tâche intermédiaire : achat d'un téléviseur
- Épargne - Tâche intermédiaire : les formules du banquier

Organisation et gestion de données, fonctions

- Budget - Questions flash
- Budget - Questions flash : les soldes
- Budget - Tâche intermédiaire : camping
- Budget - Tâche à prise d'initiative : les cartouches
- Budget - Tâche à prise d'initiative : le devis de rénovation
- Budget - Tâche à prise d'initiative : le cirque
- Budget - Tâche à prise d'initiative : week-end
- Crédit - Tâche intermédiaire : simulation sur tableur d'un crédit
- Épargne - Tâche intermédiaire : simulation sur tableur d'une épargne, intérêts composés

Grandeurs et mesures

- Budget - Tâche intermédiaire : les ampoules Une ressource interdisciplinaire mathématiques/physique-chimie
- Budget - Tâche intermédiaire : les appareils électriques Une ressource interdisciplinaire mathématiques/physique-chimie

Source : <http://eduscol.education.fr/pid34842-cid121293/education-financiere-et-budgetaire.html>

8. Annexe 4 : offre du PAF 2017-2018 (PSI n° 17A00302016)

Objectifs :

1. Permettre le débat à partir d'idées reçues sur les thèmes en lien avec la pauvreté.
2. Inviter les participants à se positionner physiquement et intellectuellement.
3. Offrir la possibilité pour les enseignants de découvrir une démarche qui permet de répartir et d'équilibrer la prise de parole en partant des participants les plus en retrait pour construire un savoir collectif.
4. Faire prendre conscience que s'engager pour lutter contre la grande pauvreté et la réussite scolaire est une action à la portée de chacun dans sa vie quotidienne.

Intégration dans les programmes scolaires :

1. Les valeurs de la République sous-tendent l'ensemble des disciplines, chacune leur donnant du sens dans le champ du savoir qui est le sien.
2. L'éducation morale et civique (EMC), de l'école primaire au lycée, permet la pratique du dialogue, montre la nécessité du savoir pour dépasser les préjugés et développer l'autonomie.
3. Au primaire et au collège, cette intervention permet de développer les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
4. Au lycée, cette intervention s'intègre dans les programmes d'EMC de la seconde à la terminale.

Engagements des enseignants :

1. Comment agir dans son quotidien d'enseignant pour lutter contre les exclusions et la grande pauvreté ?
2. Chaque participant est invité à réfléchir aux actions simples à mener.

8. Annexe 5 : axes de travail du collège Gaston Ramon à Dampierre-sur-Salon

Sensibilisation à la question de la grande pauvreté et de la réussite scolaire des équipes éducatives à partir d'indicateurs sociologiques, dans les instances de l'établissement, notamment lors du conseil d'administration du 7 novembre 2017 ; le conseil pédagogique du 16 novembre 2017 a abordé les points suivants :

1. Analyse de la situation de l'établissement à partir d'indicateurs institutionnels

1.1. Analyse de la population scolaire accueillie :

- en 2016, 44 des 414 élèves (10.6 %) sont des boursiers de taux 2 et 3 ;
- le taux de PCS défavorisées est supérieur au taux académique en 2016 ; en 2014 et 2016 le taux de boursiers a été inférieur au taux académique.

1.2. Analyse des résultats des élèves issus de PCS défavorisées :

- en 2016, pour la première fois, l'écart entre le taux de réussite et celui de ces élèves issus de PCS défavorisés dépasse la moyenne académique et grandit dans de larges proportions ;
- en 2017, le taux de réussite au DNB avoisine les 84 % et celui des élèves boursiers est de 65 %.

1.3. Analyse de la participation de ces élèves aux activités pédagogiques et éducatives complémentaires :

- taux de participation à la chorale, association sportive, accompagnement éducatif, devoirs faits, sections sportives, options (latin, bi-langue).

2. Mise en place d'un programme d'actions

2.1. Inclure un volet social dans le projet d'établissement :

- continuer à intégrer la question de la grande pauvreté dans les instances : CESC, conseil pédagogique, CA. Un bilan annuel des actions conduites et de l'utilisation des fonds sociaux sera effectué en CA.

2.2. Favoriser l'accès aux droits des familles :

- en les identifiant plus précisément ;
- en poursuivant la démarche explicative et incitative entamée cette année ; sur le site du collège, par des contacts individuels, par un accompagnement dans la saisie informatique des éléments du dossier de bourses ;
- en continuant à appliquer les instructions officielles sur les fournitures scolaires, en lien avec l'association des parents d'élèves.

2.3. Améliorer la communication avec les familles :

- aller vers tous les parents. Un travail d'observation sur le niveau de présence des familles les plus fragiles aux temps de rencontres institutionnels est en cours ;
- s'assurer que les temps de rencontre proposés aux familles correspondent bien aux attendus et s'enquérir des souhaits de ces familles ;
- veiller à la qualité de l'accueil (création d'un véritable espace parents) ;
- veiller aux conditions d'accès à l'information numérique : mise à disposition d'un PC dans salle réservée (bourses, accès au livret scolaire numérique, accès à l'ENT) ;

- expliciter les attentes et clarifier les documents donnés aux familles, notamment en ce qui concerne l'évaluation du travail de l'élève.

2.4. Favoriser l'équité scolaire dans la classe :

- poursuivre l'évaluation positive et formative des élèves : dispositif classes sans note en 6^e, qui valorise les réussites ;
- rompre avec la passivité et confronter les élèves à des situations de recherches ouvertes en poursuivant la mise en œuvre des EPI (coopérer, débattre, formaliser) ;
- favoriser l'ouverture culturelle, les pratiques de création (théâtre, danse, musique, art plastique...) en formalisant le parcours artistique ;
- organiser en équipe les apprentissages (emplois du temps des enseignants permettant la concertation).

2.5. Permettre le travail des élèves au collège :

- mettre en œuvre un projet global d'amélioration du climat scolaire (projet de vie scolaire renouvelé) ;
- organiser les conditions matérielles adaptées au travail personnel des élèves (projet de vie scolaire renouvelé) ;
- accompagner les apprentissages hors de classe (mise en place du dispositif « devoirs faits ») ;
- favoriser l'innovation pédagogique (bien-être et réussite scolaire) : reconduction d'un « article 34 » mis en œuvre depuis 2 ans ;
- établir des liens entre les personnes qui peuvent aider les apprenants dans leur travail personnel et les professeurs (2 référents « devoirs faits ») ;
- construire une politique éducative, documentaire et culturelle prenant en compte les effets de la grande pauvreté ;
- agir sur la motivation scolaire et lutter contre le décrochage : réunion cellule de suivi toutes les 4 semaines (alignement des emplois du temps des personnels impliqués).

8. Annexe 6 A : préconisations du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne Franche-Comté sur la pauvreté et la précarité

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté a adopté, lors de sa séance plénière du 27 juin 2017, deux avis :

« **La pauvreté et la précarité en Bourgogne Franche-Comté : une fatalité ?** »

« **Difficultés de recrutement et métiers en tensions : des défis à relever.** »

En 2012, le CESER de Bourgogne rend un avis sur l'extension de la pauvreté. Pour l'assemblée, il est alors urgent de mettre en place une véritable politique de lutte contre la pauvreté, la résorption de celle-ci étant une exigence pour renforcer la cohésion sociale. Cette exigence perdure. Aussi, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté a choisi de travailler à nouveau sur cette question. Il dresse tout d'abord un état des lieux des espaces et publics touchés dans la nouvelle région. Il analyse ensuite les enjeux auxquels les politiques de lutte contre la pauvreté sont confrontées. Enfin, le CESER apporte plusieurs pistes de réponse à une question fondamentale : comment prévenir la pauvreté et la précarité en Bourgogne-Franche-Comté ?

1. Les préconisations relatives aux compétences de la Région

1.1. Les mesures préventives :

- favoriser, par l'accompagnement et la médiation, l'accès aux droits au sport, à la culture, à la vie associative et à la santé ;
- adapter le dispositif de formation ;
- favoriser pour tous les formations en cours d'emploi ;
- rendre les transports collectifs accessibles ;
- proposer un moyen de transport à toute personne qui recherche ou retrouve un emploi ;
- soutenir la création et l'animation de plateformes de covoiturage entre le domicile et le travail ;
- soutenir les initiatives permettant l'accès à un logement pour toute personne en apprentissage, en recherche d'emploi ou en période d'essai ;
- mettre en place des indicateurs de développement humain dans toutes les politiques régionales, afin de considérer prioritairement le facteur humain ;
- lier les aides de la Région à des clauses sociales de création ou de maintien d'emplois et évaluer leur impact ;
- instaurer un comité de suivi d'évaluation des dispositifs contribuant à lutter contre la pauvreté dans les nouvelles orientations de la Région en matière d'achats et de commande publique.

1.2. Les mesures curatives :

- lutter contre la précarité énergétique, en agissant massivement sur le financement des travaux énergétiques et en assouplissant les critères pour bénéficier des aides et ce, afin de rénover davantage de logements ;
- veiller à prendre davantage en considération les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- réorienter la politique d'aménagement du territoire menée par la Région dans les quartiers de la politique de la ville et dans les territoires ruraux.

2. Les réponses globales

- changer le regard sur la pauvreté, qui est, le plus souvent, un regard discriminant ;
- instaurer un droit au travail opposable ;
- étendre l'accès au RSA aux 18-25 ans ;
- suivre l'expérimentation « Zéro chômeur de longue durée » ;
- prendre en compte le rôle des associations dans la lutte contre la pauvreté et la précarité, reconnaître leur faculté d'interpellation et favoriser leurs capacités d'innovation ;
- pérenniser les interlocuteurs de proximité face à la fermeture de services publics, tant en milieu rural, qu'urbain ou périurbain ;
- faire évoluer les modes d'accès aux droits sociaux ;
- poursuivre la réflexion sur l'association des personnes en situation de pauvreté et de précarité aux travaux du CESER.

Source : « La pauvreté et la précarité en Bourgogne Franche-Comté : une fatalité ?, juin 2017, CESER Bourgogne-Franche-Comté.

8. Annexe 6 B : extraits des préconisations et avis du CESE, dans le rapport annuel sur l'état de la France 2017, « Réconcilier la France », Guillaume DUVAL et Pierre LAFON, mai 2017.

Indicateur n° 7 PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE



CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Rapporteurs : MM. Guillaume DUVAL et Pierre LAFONT

Source : rapport annuel de l'état de la France 2017, p.91.

III - PRÉCONISATIONS

A - Améliorer la connaissance de la pauvreté

Le décalage croissant entre le niveau de la pauvreté et le ressenti des Français.es quant à la peur du déclassement social et à la montée des inégalités montre que la mesure de la pauvreté ne doit pas être seulement statique. Il importe de savoir s'il existe des trappes de pauvreté d'où les individus ne peuvent s'extraire. Il faut également approfondir l'étude des liens entre pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie.

B - Améliorer le soutien aux personnes en situation de pauvreté potentielle et lutter contre le non-recours

Au-delà des facteurs strictement monétaires, les facteurs de pauvreté sont identifiés : chômage, précarité, mal-logement... Il faut éviter que les personnes concernées ne soient victimes du cumul de plusieurs de ces facteurs.⁹⁶ L'expérimentation « santé des personnes en recherche d'emploi » conduite par l'Agence nationale de la santé publique va par exemple dans ce sens. L'Observatoire des non-recours aux droits et services décrit de multiples situations où les personnes ne reçoivent pas une prestation ou un service auquel elles pourraient prétendre. La quantification est, pour des raisons évidentes, difficile mais les chiffres publiés par l'Observatoire des inégalités⁹⁷ montrent que des taux de l'ordre de 30 % des personnes concernées ont pu être atteints. Tous les services publics devraient faire de la lutte contre le non-recours un objectif central.

Source : rapport annuel de l'état de la France 2017, p. 100.

2. Mieux lutter contre le non-recours aux droits

La France est dotée d'un dispositif développé de lutte contre la pauvreté mais celui-ci ne fonctionne pas au maximum de son efficacité à cause notamment de l'ampleur du non-recours aux droits. Il faut simplifier et rendre plus cohérent le système des minimas sociaux en facilitant l'accès et la lisibilité.

8. Annexe 6 C : « une école pour la réussite de tous », avis du CESE présenté par Marie-Aleth GRARD, rapporteure.

Depuis de longues années, études et rapports aboutissent à un même résultat : loin de combler les inégalités dues à l'origine sociale ou culturelle des enfants, l'école française renforce ces inégalités (...). Il est nécessaire d'entendre la parole des parents les plus éloignés de l'école pour cause d'exclusion sociale. Ceux-ci nous disent ici avec leurs mots ce que confirment les études statistiques : notre système éducatif trie dès le début de la scolarité (...). L'éducation prioritaire est l'une des réponses apportées pour lutter contre les inégalités scolaires (...). L'école n'étant pas le seul lieu d'éducation des enfants et des jeunes, il était important d'entendre comment des projets communs entre des écoles, des collèges et des territoires peuvent naître. Comprendre ce qu'ils apportent à l'enfant, dans le tissu de relations où ses parents ont une place privilégiée. Comprendre ce qu'ils apportent aux enseignants dans l'enrichissement de leurs pratiques croisées. Des auditions de toutes ces vies de classes, d'écoles, de collèges et de territoires émergent des voies encore peu explorées dans l'école française. Elles se révèlent bénéfique pour tous les élèves, de celui qui est le plus en difficulté à celui dont la scolarité est la plus facile, même si elles restent évidemment perfectibles.

Préconisations du CESE :

1 – Une école inclusive pour tous

- A – Prévenir les difficultés scolaires dès la maternelle
- B – Réduire les inégalités dans l'orientation scolaire
- C – Essaimer le référentiel d'éducation prioritaire
- D – Porter une attention particulière aux territoires ultramarins

2 – Ouvrir d'avantage l'école « lieu social »

- A – Faciliter la découverte et la compréhension du milieu
- B – Considérer les parents comme un maillon essentiel

3 – Des pratiques pédagogiques innovantes

4 – Renforcer la formation

5 – Gouvernance et essaimage

Dans cet avis, le CESE a voulu montrer qu'une école de la réussite pour tous est possible. Il a mené plus de 200 auditions et rencontré des acteurs de l'éducation qui innovent. Dans une approche originale, il a fait participer à ses travaux des parents vivant dans la grande pauvreté, adoptant avec eux la démarche de « **Croisement des savoirs** ». Ne laisser aucun élève au bord de la route, tel est le sens des préconisations. Le CESE souligne également l'importance d'ouvrir l'école aux parents et met en avant des **pédagogies coopératives**.

Sources :

[http://www.lecese.fr/content/une-ecole-de-la-r-ussite-pour-tous-s-ance-du-12-mai-2015](http://www.lecese.fr/content/une-ecole-de-la-reussite-pour-tous-s-ance-du-12-mai-2015)

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2015/2015_13_ecole_reussite.pdf

<https://www.atd-quartmonde.fr/sengager/dans-votre-milieu-professionnel/croisement-des-savoirs/>

<http://blogs.atd-quartmonde.fr/magrad/>

<https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/N-8746-12658.pdf>

8. Annexe 7 : au collège Charles Péguy, Vauvillers

1. SILENCE ON LIT !

Depuis septembre 2017 les élèves et les personnels du collège Charles Péguy placent chaque jour un nouvel objet dans leurs cartables, sacoches ou sacs à mains : un livre. En effet, chaque jour, au début de la première heure de l'après-midi, les élèves et les adultes stoppent leurs activités et consacrent un quart d'heure à la lecture silencieuse. Ils choisissent un livre ou une bande dessinée. Les liseuses numériques, les journaux ou magazines n'entrent pas dans le projet. Pendant quinze minutes, la vie du collège s'arrête, le silence tombe sur l'établissement seulement rompu par le bruissement des pages qui se tournent.

Témoignage de Tifaine, 3^e : " *« Silence on lit ! » c'est très bien, ça nous permet de nous re-concentrer après la pause de midi. Ça nous permet aussi d'approfondir notre lecture, moi je lisais jamais et depuis Silence on lit ça m'intéresse de plus en plus*".

Mise en place dès le jour de la rentrée, l'expérimentation avait été annoncée aux élèves et familles de tous les élèves après avoir été validée lors d'un conseil d'administration en mai 2017. Chacun, personnels du collège, parents d'élèves et élèves, a ainsi eu le temps de se préparer à son déploiement. Les emplois du temps des professeurs et des classes ont également été aménagés afin que le quart d'heure de lecture silencieuse n'impacte pas chaque jour la même matière et également afin d'éviter les matières comme les arts plastiques ou l'éducation musicale.

En amont du déploiement de « Silence on lit ! », le fond du Centre de documentation et d'information (CDI) avait bénéficié d'une dotation exceptionnelle : les élèves disposent ainsi de romans et bandes dessinées en nombre suffisant pour les accompagner dans leurs lectures. De même, plusieurs enseignants ainsi que l'équipe de vie scolaire ont réparti des livres dans les salles.

La mise en place de « Silence on lit ! » est liée à une conjonction de constats : l'impact de la ruralité sur les activités des élèves qui passent de nombreuses heures sur les jeux vidéo, l'absence de livres au domicile de la grande majorité des élèves, les échecs répétés des collégiens au lycée, le nombre réduit de gros lecteurs, la difficulté que rencontrent les professeurs de Lettres de faire lire des œuvres intégrales, la durée réduite des facultés de concentration des élèves, ...

Les objectifs de « Silence on lit ! » sont simples : ancrer une habitude dès le plus jeune âge pour qu'elle soit conservée à l'âge adulte, étayer la réussite des collégiens lors de leur entrée au lycée afin de consolider leurs parcours de lycéens, apporter une culture littéraire dans une zone géographique éloignée des centres culturels, construire la cohésion de groupe et le sentiment d'appartenance, aider les élèves à prendre possession de leurs espaces de vie en les réfléchissant sous le prisme de la lecture.

Témoignage de Lucas, 4^e : " *Je trouve que « Silence on lit ! » est un dispositif sympa car je suis dans une classe un peu bruyante et ce dispositif calme un peu la classe. Je pense que cela fait un peu de bien aux élèves car cela les fait lire au lieu de jouer aux jeux vidéo. Cela permet de découvrir des livres et d'apprécier la littérature.*"

En trois mois de mise en œuvre, les effets de l'expérimentation sont étonnants : les oublis de livres sont de plus en plus rares, les élèves réclament leur moment de lecture quotidienne, ils l'ont intégré à leur emploi du temps, les discussions autour des livres commencent de fleurir dans l'établissement, les prises en charge des élèves lors des temps d'étude sont interrogés afin de favoriser la lecture, l'implication des adultes est de plus en plus complète. Et l'aménagement des espaces du collège commence d'être pensé en lien avec « Silence on lit ! ».

Un facteur essentiel de réussite de cette expérimentation est lié à son aspect collectif : le temps de lecture concerne les élèves mais aussi tous les personnels (enseignants ou non). L'injonction à lire s'impose à tous et tous s'y soumettent. Les élèves ne sont pas les seuls à faire l'objet d'une « obligation », la lecture s'adresse à tout le monde. Les adultes ne sont plus seulement les porteurs d'un discours de prescription, ils donnent l'exemple de la lecture par leur pratique en public et en sympathie avec les élèves. Ce rituel quotidien rassemble la communauté par-delà les différences (statut, âge, classe, niveau scolaire, genre, etc.). Paradoxalement c'est le silence qui rassemble tout le monde et participe à la construction de la cohésion du groupe.

Témoignage de Lucile, 5^e : " « *Silence on lit !* » est une vingtaine de minutes que nous consacrons à la lecture après le repas. Je me suis plutôt bien adaptée au concept et je n'y vois que des avantages, nous faire avoir plus d'intérêt pour la lecture, nous calmer avant de pouvoir reprendre le cours et bien d'autres."

Ce dispositif articule l'échelon collectif et la liberté individuelle. Certes tout le monde se plie à la temporalité collective du moment de la lecture mais chacun est libre de s'évader dans la lecture qu'il souhaite. C'est une occasion de construire un lien social épanouissant : autonomie personnelle et appartenance collective. Être à la fois avec les autres mais sans renoncer à son choix personnel. Et pour les élèves qui ont rencontré dans les livres un monde qui leur a plu, ils peuvent, une fois le moment terminé, chercher à partager leur découverte avec leurs camarades ou avec les adultes. La lecture devient le support de conversations plus largement que dans les conditions habituelles où elle a moins de visibilité publique et se trouve enfermée dans une sphère intime à laquelle ne pourront accéder que les ami(e)s les plus proches.

Témoignage de Thibaut, 3^e : " « *Silence on lit !* » est vraiment une expérience de lecture enrichissante que l'on peut faire au collège, si on n'a pas le temps d'aller au C.D.I. ou dans un endroit calme. C'est comme un moment de repos."

Les petits lecteurs font l'objet d'une attention particulière, que ce soit les élèves du dispositif Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) pour lesquels des achats spécifiques ont été réalisés ou les élèves dyslexiques avec la recherche de livres adaptés. Il est primordial en effet que les élèves qui ne savent pas suffisamment lire ne soient pas doublement exclus par ce dispositif puisqu'ils s'ennuieraient durant la séance et parce qu'ils apparaîtraient comme « non-lecteurs » aux yeux de tous. Afin de ne pas être stigmatisés comme ne sachant pas lire, ces petits lecteurs peuvent s'impliquer dans des bandes dessinées. Le partenariat développé avec la bibliothèque municipale de Vauvillers permet d'ailleurs un enrichissement bienvenu du fond en bandes dessinées du C.D.I.

La question de la lecture sur écran s'est posée et le conseil pédagogique du collège ainsi que le conseil d'administration ont privilégié la forme papier. Dans l'opération « Silence, on lit ! », le collège encourage donc une forme particulière de lecture, celle de livres et surtout de fiction. La lecture de la presse et la lecture des écrans sont donc délaissées même si elles relèvent également de pratiques de l'écrit. Il s'agit de l'une des seules prescriptions des adultes auxquelles les élèves pourraient regretter de se soumettre, même si rien n'apparaît en ce sens dans leurs témoignages.

Chloé, 5^e : "J'apprécie « *Silence on lit !* » car c'est un moment calme et détendu avant de reprendre le travail. Pendant 15 minutes de lecture nous lisons dans le silence un livre que nous choisissons, nous nous détendons avant de reprendre les cours dans le calme."

L'évaluation du dispositif reposera sur différents critères, notamment liés aux taux d'emprunteurs actifs ou occasionnels au C.D.I., le nombre d'actions menées dans l'établissement autour de la lecture, l'investissement des élèves dans la lecture d'œuvres intégrales imposées, et éventuellement une corrélation (que la principale pense discutable) entre *Silence on lit !* et l'amélioration des connaissances en orthographe des élèves.

À l'heure actuelle, les élèves du Conseil de la vie collégienne (CVC) sont chargés de réfléchir aux aménagements des espaces que Silence on lit pourrait induire. Les prises en charge des élèves pendant leurs heures d'étude ont déjà fait l'objet d'une évolution : les permanences se dérouleront dans une salle où différents espaces dédiés, dont l'un à la lecture silencieuse, ont été pensés et installés.

Témoignage de Madame Hureau, Conseillère Principale d'Education : « *Depuis la mise en place du dispositif « Silence on lit ! », l'équipe de vie scolaire et moi-même remarquons de réels changements de comportement de nos élèves. À 14h lorsque «silence on lit» débute les élèves ont pris l'habitude de s'installer et de sortir leur livre. Cette activité est devenue une habitude. C'est un moment de calme qui fait retomber toute l'excitation générée par la pause méridienne et qui favorise la reprise du travail scolaire (devoirs, leçons...). Nous remarquons aussi que la lecture se fait par plaisir: en étude, lorsque les élèves ont peu de travail ils n'hésitent pas à prendre leur livre et lire quelques pages, chose qu'ils ne faisaient pas avant. Aujourd'hui, cette activité s'inscrit totalement dans leur quotidien et ils prennent plaisir à échanger leurs lectures, à en parler ensemble. C'est une expérience en tous points positive pour nos élèves. »*

2. Ateliers philo et le Café des parents

Les ateliers philo sont proposés aux élèves pour la troisième année scolaire consécutive. Comme le café des parents a été organisé pendant la Semaine de la Laïcité dont le thème était "les murs", l'établissement avons trouvé pertinent de présenter aux familles un atelier Philo tel que le vivent leurs enfants. Les animatrices ont commencé par présenter leurs objectifs en atelier Philo : apporter des connaissances nouvelles à partir d'éléments que les élèves connaissent déjà, élargir leur champ de connaissances (ainsi l'un des thèmes qui a amené de nombreux échanges avec les élèves fut le thème sur le réel que les animatrices ont abordé à partir de Galilée et de la terre est-elle plate ou est-elle ronde?). Les animatrices ont expliqué que les élèves peuvent occuper différents rôles : animateur, reformulateur, observateur. Enfin l'atelier Philo démarre après un rituel de météo personnelle.

Lors de ce café des parents, après les explications sur le déroulement avec les élèves, les animatrices ont lancé la discussion à partir de l'histoire d'Antigone qui décide d'enterrer son frère coupable de trahison, en dépit de l'interdiction formulée par le roi Créon. La discussion a ainsi porté sur la prééminence entre la loi pénale et les valeurs morales individuelles de chacun. Le thème était exigeant au départ, la discussion a été riche que ce soit en lien avec les luttes pour les droits civiques ou pour une alimentation sans pesticides.

Le prochain café des parents a lieu à l'occasion de la Nuit de la lecture vendredi 19 janvier 2018 et il s'agira de lectures offertes.

8. Annexe 8 : journées de l'innovation en Haute-Saône : accompagner des équipes et faciliter l'innovation : entre développement professionnel, enquête sur les pratiques et valorisation des savoirs d'expérience

Afin de soutenir la dynamique d'amélioration engagée sur les terrains des premier et second degrés dans l'académie de Besançon, le pôle académique de recherche, de développement, d'innovation et d'expérimentation (PARDIE) a étoffé le réseau des compétences en repérage et en accompagnement des équipes sur l'ensemble du territoire. Cela lui permet de construire des dispositifs de développement professionnel plus adaptés aux besoins sur site et d'être force de proposition en termes de formation des différentes catégories de personnels (direction, inspections, enseignants), dans les champs relatifs à l'innovation et à l'auto-évaluation des pratiques et des dispositifs innovants. À cette fin, le PARDIE avec le soutien des inspections académiques des départements de l'académie a constitué un groupe d'accompagnateurs des équipes, puisés dans le groupe des conseillers pédagogiques du premier degré.

Nouvelle fonction, nouveau « métier » ? L'identité professionnelle du conseiller pédagogique et sa légitimité ressentie et reconnue par des tiers sera renforcée en étayant les personnels sur au moins trois points : des ressources scientifiques, une ingénierie en développement professionnel et en évaluation et des pratiques expérientielles partagées.

Ces trois éléments se combinent tout au long du processus du dispositif de formation ; il participe lui-même de la construction du groupe, où implication des personnels et capitalisation des pratiques seront recherchées.

Objectifs du dispositif de formation :

En renforçant sa capacité d'intervention, le PARDIE compte :

- améliorer le maillage sur le territoire et accroître la qualité et le nombre d'actions repérées dans le premier degré puis suivies dans les départements (indicateur 2017 ; 159) ;
- proposer aux équipes de mettre en œuvre des dispositifs de développement professionnel efficaces (groupes, séminaires thématiques, journées académiques) ;
- accompagner les directeurs d'école et les équipes de circonscription dans l'encadrement formatif des équipes enseignantes.

Durée totale : trois journées entre 2017 et 2018. La formation est hybride, en s'appuyant sur le réseau social Viaeduc (travail en commun, capitalisation des ressources, partage des questions ; forums) ; travail en commun, forums et messagerie académique ; voir notamment le groupe cellule académique de recherche développement innovation expérimentation (CARDIE), et le groupe « fabrique du parcours », <http://viaeduc.fr/group/544>.

Public : des conseillers pédagogiques, en majorité, des inspecteurs éducation nationale (notamment les quatre référents innovation) et des chefs d'établissements (une quinzaine dont les 4 principaux du GT « Grande Pauvreté et réussite scolaire »). L'idée d'associer les chefs d'établissement est qu'ils puissent faire le pont lors des formations en bassin. Le dispositif est coordonné par le PARDIE de l'académie de Besançon et la Direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de la Haute Saône

En partenariat : Ligue de l'enseignement, représentée par Monsieur François MULLER, directeur de la direction Éducation et Culture, conception et encadrement du dispositif. Et avec le concours de

- Jean louis DAVOT, secrétaire général, Ligue Haute Saône jldavot@fol70.org
- Karine NEVERS, directrice des services, Ligue Haute Saône, knevers@fol70.org
- Jean-Noël MATRAY, fédération du Jura, cotecour@wanadoo.fr
- Martine PARMENTIER, présidente de la fédération 70, mlambertparmentier@gmail.com

8. Annexe 9 : séminaire sur "Pauvreté, précarité, vulnérabilité, fragilité : quelles réalités territoriales ? Comment s'en saisir pour construire l'action publique" en 2017/2018

Le **Réseau d'Observation Sociale et Sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté (ROSS)** qui a vu le jour en 2017, est co-piloté par la Direction régionale et départementale Jeunesse, sport et cohésion sociale (DRJSCS) et par l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté et animé par l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social (IRTESS) de Bourgogne.

Auparavant il existait deux plateformes d'observation sanitaire et sociale, l'une en Bourgogne, l'autre en Franche-Comté dont les missions étaient :

- de rassembler, d'organiser et de valoriser les informations statistiques, études, diagnostics ;
- de repérer et d'analyser les besoins en matière d'observation, d'études et de diagnostic ;
- d'organiser l'échange autour de ces informations et la diffusion auprès des décideurs, des professionnels, des usagers...

L'objectif est de partager les besoins en termes d'observations et de favoriser la collaboration et la mutualisation des membres du réseau.

Le comité de pilotage du ROSS de Bourgogne Franche-Comté qui s'est tenue le 9 novembre 2017 à Dijon a souhaité associer le rectorat de l'académie de Besançon au séminaire qui se déroulera sous forme de trois demi journées dans le cadre d'une dynamique collaborative et participative en vue de co-construire des indicateurs complexes de mesure et pour appréhender de manière fine les conditions de vie des populations en difficulté sur les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les objectifs de ce séminaire sont :

- de produire une note de cadrage sur les l'observation des 4 notions en Bourgogne Franche-Comté ;
- de favoriser l'interconnaissance des membres du réseau en région élargie ;
- de promouvoir la dynamique des groupes de travail ;
- de favoriser la production de connaissances mutualisées.

La première séance de ce séminaire, fixée **le 18 décembre 2017 de 14h à 17h à l'IRTESS de Dijon**, a été consacrée au cadrage.

Le rectorat était représenté par :

- Philippe SICLET, Conseiller technique assistant social
- Françoise CAMPAGNOLI, Conseillère technique de service social, responsable départementale du service social en faveur des élèves
- Stéphanie LIBERT, IEN ET SBSSA, pilote de la mission académique « Grande pauvreté et réussite éducative ».

Une trentaine de personnes du réseau a assisté à cette première séance du séminaire avec une conférence de Louis MAURIN et des ateliers d'échanges sur l'observation de la pauvreté, précarité, vulnérabilité, fragilité en Bourgogne-Franche-Comté.

Chaque participant a été destinataire du questionnaire suivant :

- quelle(s) observations menez-vous en lien avec les notions abordées (vulnérabilité, fragilité, précarité, pauvreté) ?
- dans quel cadre avez-vous à traiter ces notions ? Etes-vous impliqué dans un plan ou dispositif en lien avec les thématiques du séminaire ?

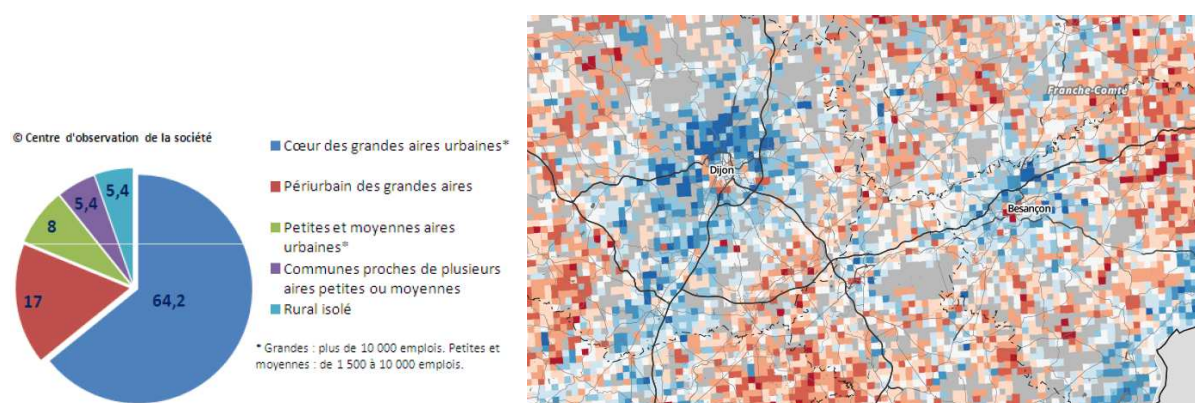
- quelles sont les difficultés que vous rencontrez lorsque vous souhaitez mener une observation en lien avec ces notions ?

- quels seraient vos besoins ? vos attentes ?

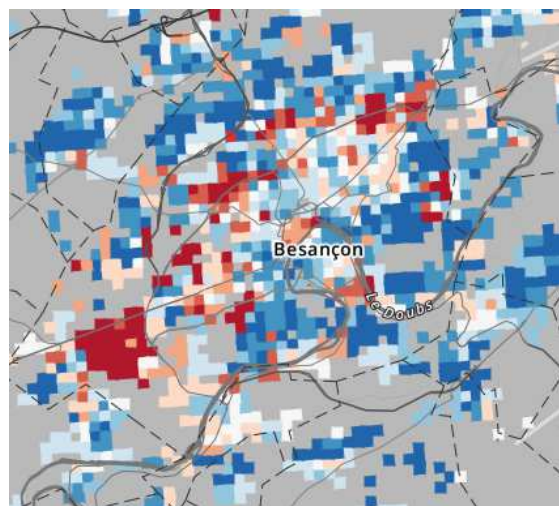
L'intervention de Monsieur Louis MAURIN, Directeur de l'Observatoire des Inégalités, portait sur les points suivants :

- un pauvre débat sur la pauvreté ;
- le risque de la caricature ;
- comprendre les outils ;
- un état des lieux des tendances ;
- situation territoriale.

Répartition des personnes pauvres selon le type de territoire



La pauvreté dans les villes : 20,8 % de pauvres à Besançon ?



Quartier	Population	Taux de pauvreté
Ile-de-France	2440,5	59,2
Diderot	2278,2	50,1
Epoisses-Bourgogne	1903,1	47,7
Piémont	2879,4	46,6
Cassin	2609,5	45,4
Epoisses-Champagne	1434,1	39,5
Chopin	1849,8	39,3
Victor Hugo	1987,6	32,6

Source : INSEE 201

La deuxième séance de ce séminaire, fixée le 24 avril 2018 de 14h à 17h à l'IRTESS de Dijon, portait sur ce que recouvrent les notions de pauvreté, précarité, vulnérabilité, fragilité ? Comment sont-elles observées au niveau régional BFC ? Quels leviers pour l'action publique ? Elle a contribué à un état des lieux de l'observation de ces quatre notions aux différents échelons territoriaux et à partir des différentes approches mobilisées. Une table ronde avec des acteurs de l'observation et des politiques publiques d'administrations et de niveaux territoriaux différents a permis de s'interroger sur :

- Quelles sont les réalités statistiques ? Quelles méthodes d'observation privilégier ?
- Quelles sont les données accessibles ?
- Quelles utilisations possibles (diffusion des résultats, mobilisation des acteurs de terrain...) ?

- Table ronde avec les producteurs de données sur les territoires Bourgogne Franche-Comté :
- David BRION (INSEE)
 - Rina PETREQUIN (DRJSCS/ suivi du plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale)
 - Marie-Claire CRENEAU (CARSAT / Observatoire des fragilités)
 - Cendrine CARLE (Territoire de Belfort/ Observatoire social départemental)

L'observation et l'analyse de la pauvreté et des difficultés de conditions de vie



David Brion
Insee Bourgogne-Franche-Comté
Chef de la Division Conseil, études et partenariats

Avril 2018

La pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire 1- Calcul du niveau de vie des individus

Niveau de vie des individus d'un ménage = **Revenu disponible du ménage** / **Taille du ménage**

Ce que reçoit votre ménage (famille)

- des revenus d'activité (nets de cotisations sociales) : salaires, bénéfices tirés d'une activité indépendante...
- des revenus du patrimoine (intérêts et dividendes tirés de placements financiers, loyers reçus par un ménage propriétaire qui loue son bien immobilier à un locataire)
- des pensions de retraite, indemnités de chômage...
- des prestations sociales (allocations familiales, allocations logement...) et des minima sociaux (revenus de solidarité active, allocations de solidarité aux personnes âgées...)

Ce que verse votre ménage (famille)

- des impôts directs : impôt sur le revenu, CSG, CRDS, taxe d'habitation...

Conséquence :
tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie

Avril 2018

La pauvreté monétaire 2- Calcul du seuil de pauvreté

Seuil de pauvreté = **Niveau de vie médian des individus en France** × **60 %**

Niveau de vie médian

1,692 €

Niveau de vie médian

Seuil de pauvreté 60%

Le seuil de pauvreté est le même partout en France car calculé sur l'ensemble des niveaux de vie des Français

Il correspond à :

- 1 adulte : 1 015 €*
- 2 adultes : 1 522 €*
- 3 adultes enfants : 2 231 €*

* en 2015.

Avril 2018

La pauvreté monétaire 3- Calcul du taux de pauvreté, de l'intensité de la pauvreté

Taux de pauvreté = Part de la population ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté

Intensité de la pauvreté = Ecart en % entre le niveau de vie médian des pauvres et le seuil de pauvreté



Insee

Avril 2018

La pauvreté monétaire Des données déclinables par territoire supracommunal & type de population

	Taux de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté à 50 %	Taux de pauvreté à 40 %
France	15	9	5
Bourgogne-Franche-Comté	19	7	5

	Intensité de la pauvreté
France	20 %
Bourgogne-Franche-Comté	20 %

	Bourgogne-Franche-Comté	France
Salaires, traitements ou chômage	63,8	67,4
Revenus des activités non salariales	5,7	5,7
Pensions, retraites et rentes	31,7	27,7
Revenus du patrimoine	9,3	11,0
Prestations sociales	5,5	5,5
dont : Prestations familiales	2,5	2,5
Minima sociaux	1,6	1,7
Impôts	1,4	1,5
Prestations logement	-15,7	-17,3
Total	100,0	100,0

Une restriction : le secret statistique

Revenu disponible par UC...	Bourgogne-Franche-Comté	France
... du 1er décile (10 %)	11 225	10 463
... du 1er quartile (25 %)	15 166	14 729
Médiane (50 %)	20 087	20 255
... du 3e quartile (75 %)	28 223	27 474
... du 9e décile (90 %)	34 629	37 541

Source : Insee, Filosofi 2014.

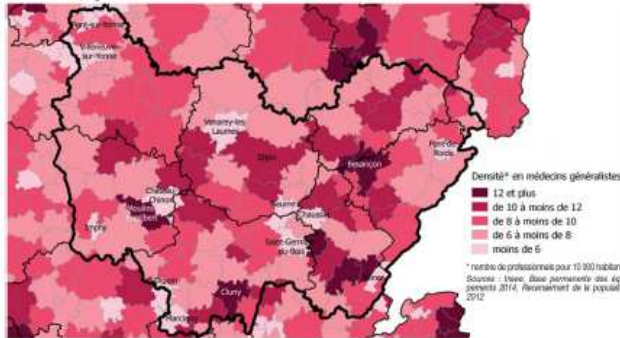
Avril 2018

Les difficultés des conditions de vie

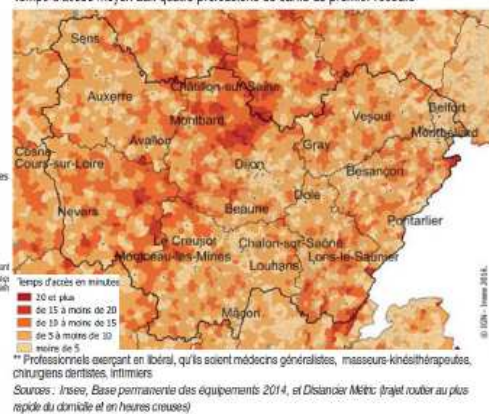
L'accès aux équipements et services :

- Déterminer le niveau d'équipements d'un territoire (nb d'équip^{ts} rapporté à la population)
- Déterminer la structuration du territoire en terme d'offre d'équipements (villes pôles...)
- Estimation du temps nécessaire en voiture pour aller à un équipement
- Travaux possibles pour de nombreux équipements : des commerces, des professionnels ou étab^{ls} de santé, des étab^{ts} de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisirs, du tourisme, des transports...
- Possibilité d'identifier les zones blanches, de caractériser les populations de ces zones

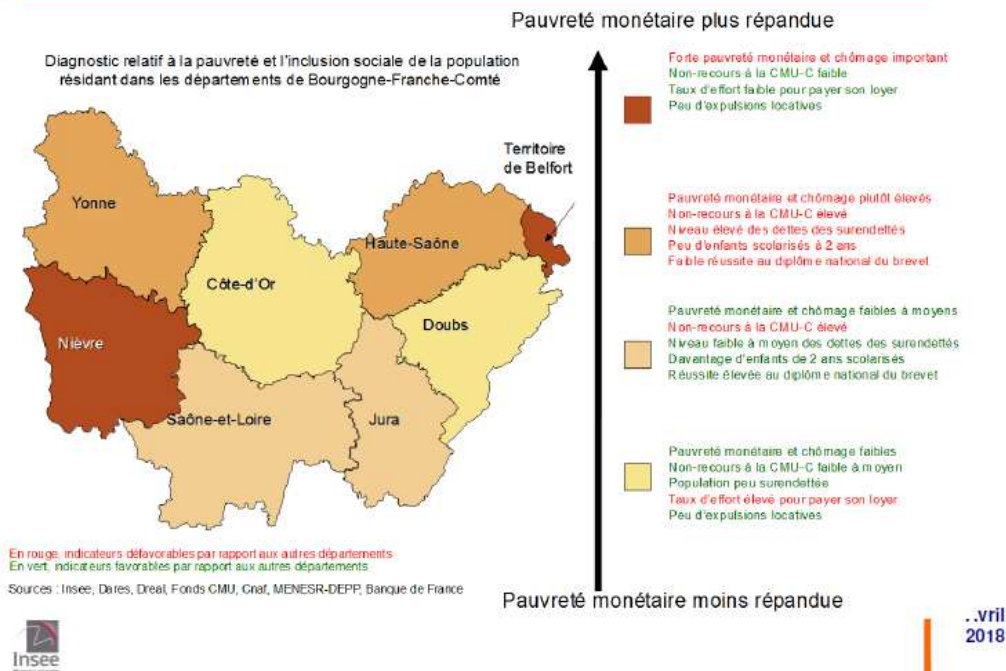
Densité* en médecins généralistes dans les bassins de vie



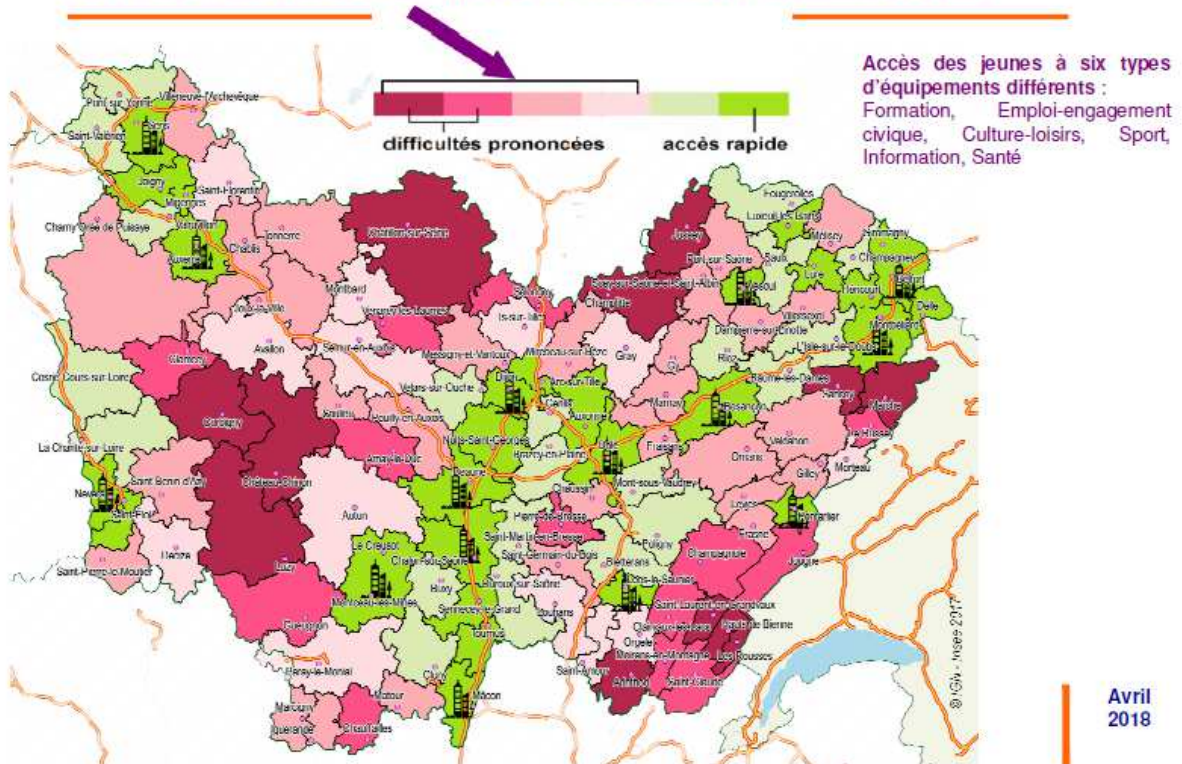
Temps d'accès moyen aux quatre professions de santé de premier recours**



Nièvre et Territoire de Belfort : les plus touchés par la pauvreté Yonne et Haute-Saône : cumul de difficultés d'inclusion sociale



120 300 jeunes vivent dans des territoires distants des services favorisant leur insertion sociale et professionnelle



L' Observatoire social départemental du Département du Territoire de Belfort

La territorialisation de ses interventions, avec l'objectif de développer des projets sociaux de territoires, couplée aux différents transferts de compétences opérés par l'État, ont amené le Conseil départemental du Territoire de Belfort à se doter, dès 2006, d'un outil de pilotage, d'observation et d'évaluation des politiques sociales locales : un Observatoire social départemental (OSD).

Cet observatoire social doit permettre à la collectivité et ses partenaires de déterminer leurs orientations stratégiques, de coordonner les actions, de mettre si possible les moyens en adéquation, de concevoir les projets qui en découlent en s'appuyant sur la projection et l'analyse des données collectées en conformité avec les objectifs institutionnels.

Le travail d'observation ne se limite pas à la fourniture d'indicateurs mais il est également accompagné d'une lecture partagée de ceux-ci avec des approches plus qualitatives, d'où l'enjeu de l'analyse partagée autour des données collectées.

Il apparaît essentiel de disposer d'analyses à la fois quantitatives et qualitatives permettant au Département et aux partenaires intervenant dans le champ social de se positionner vis-à-vis des différents publics et de mieux agir ensemble.

La démarche d'observation fournit aux acteurs les outils de connaissance nécessaires pour le développement, l'adaptation et l'évaluation de leurs actions.

L'observation doit donc avoir une finalité opérationnelle, elle doit permettre la construction de nouveaux outils, l'évolution des dispositifs et des pratiques actuelles afin de mieux répondre aux nouvelles situations sociales et/ou économiques.

L'observatoire social départemental est un outil sur lequel le Département du Territoire de Belfort a pu s'appuyer dans le cadre :

- de projets de réorganisation de ses services sociaux ;
- du développement de projets sociaux territoriaux et départemental ;
- du renouvellement des Schémas départementaux de prévention et de protection de l'enfance et de l'autonomie ;
- du développement du Pacte territorial d'insertion ;
- de l'évolution de la situation de certains publics (bénéficiaires du RSA, seniors, jeunes ...).

La troisième séance est fixée au **25 septembre 2018 de 14h à 17h**. Des ateliers d'analyse et de croisement des indicateurs permettront la production d'un cadre partagé pour l'élaboration d'une approche complexe des phénomènes de pauvreté et de précarité.

8. Annexe 10 : trousse à projets

Encourager la dynamique de projets et valoriser les initiatives de terrain

Les enseignants initient chaque année de très nombreux projets complémentaires des programmes, pour accompagner les jeunes dans leurs apprentissages scolaires et encourager leur responsabilisation.

Relier tous ceux qui veulent aider l'École

Leur conduite peut exiger un financement, réuni traditionnellement auprès des institutions, mais aussi des familles, via les coopératives scolaires, d'autres associations, ou directement les établissements dotés de la personnalité morale. Le recours au financement participatif permet d'élargir le cercle des soutiens, d'améliorer la communication auprès des parents, et d'associer la communauté locale à la dynamique de L'École.

Accompagner la communauté éducative dans le montage des projets

Du dépôt de la proposition de projet jusqu'à la fin de la collecte les porteurs de projet bénéficient des conseils et de l'appui de l'équipe de la plate-forme, de ses partenaires fondateurs, et des relais locaux de l'Office central de la coopération à l'école (OCCE) et le Réseau Canopé.

Les dispositifs de solidarité

Les donateurs, particuliers ou entreprises, peuvent soutenir un projet particulier ou contribuer par un don non-fléché, en choisissant un thème ou un département bénéficiaire. Les dons non-fléchés concourent à une plus grande équité et appuient prioritairement les projets des établissements issus des territoires les plus isolés ou rencontrant les plus grandes difficultés économiques et sociales.

Une réunion lundi 22 janvier 2018 a été programmée par Madame Claudie MARTENS, directrice, GIP Trousse à projet à la Direction territoriale du réseau Canopé pour les académies de Besançon et de Dijon, à Dijon pour une journée de formation sur le dispositif.

Le Collège de Vauvilliers a sollicité le site pour le projet « **Sport-toi bien !** » : à la fois pour rémunérer les diététiciens qui interviendraient et pour payer les déplacements aux thermes de Luxeuil.

8. Annexe 11 : flyer « demander une bourse de collège pour une élève entrant en sixième »



académie
Besançon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE POUR MON ENFANT ENTRANT EN SIXIÈME

Le simulateur de bourse permet de savoir si un élève peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2018. Il établit une estimation personnalisée du montant de la bourse attribuée pour chaque enfant scolarisé en collège.



COLLÈGE SIMULATEUR DE BOURSE

Ce simulateur fonctionnera du 3 avril au 20 juin 2018

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSE ?

La procédure de demande sera ouverte **du 1^{er} septembre au 18 octobre 2018** et se déroulera sur internet via le portail "scolarité services" accessible 24h/24h.



COMMENT SE FAIRE AIDER DANS LA DÉMARCHÉ ?

Dès connaissance du collège d'affectation de votre enfant, vous aurez la possibilité de vous rapprocher de l'établissement qui pourra vous apporter une aide pour chacune des étapes de la procédure.

OÙ TROUVER TOUTES LES INFORMATIONS EN 1 SEUL CLIC ?

En vous connectant sur internet à l'adresse **<http://www.education.gouv.fr>** rubrique "les aides financières au collège",
ou en flashant le code proposé.

8. Annexe 12 : guide pour l'utilisation des fonds sociaux



GUIDE D'UTILISATION DES FONDS SOCIAUX

Fonds social collégien, fonds social lycéen, fonds social pour les cantines

Document élaboré par les conseillers techniques de service social des DSDEN du Doubs, Territoire de Belfort, Haute-Saône, Jura, sous la coordination du conseiller technique de service social auprès du Recteur
Avril 2018

Ce guide a fait l'objet de plusieurs groupes de travail réunissant les conseillers techniques de service social auprès des IA-DASEN, responsables des services sociaux en faveur des élèves. A partir des remontées de besoins émanant des établissements, des familles et des professionnels sociaux, il s'appuie sur des politiques sociales en vigueur et les fondements de la lutte contre la grande pauvreté. Ce guide est diffusé et mis à disposition de l'ensemble des établissements du second degré de l'académie.

Il rappelle, à partir de références réglementaires des éléments essentiels concernant :

- les objectifs,
- les dépenses éligibles,
- les modalités d'attribution,
- le fonctionnement,
- la place du service social en faveur des élèves,
- les repères méthodologiques.

Sur un plan opérationnel, il propose :

- Un mode de calcul du quotient familial,
- Une indication de procédures possibles,
- Un barème d'attribution selon les champs d'intervention,
- Un dossier type simple, avec un nombre restreint de pièces à fournir pour éviter de devenir un obstacle pour les familles.

8. Annexe 13 : stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

3 millions d'enfants, soit 1 enfant sur 5, plus d'une famille monoparentale sur trois, vivent en situation de pauvreté : ces chiffres ne sont pas acceptables. Si le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale conduit pendant le quinquennat précédent a contribué à contenir le niveau des inégalités, l'action du Gouvernement doit être poursuivie, renouvelée et amplifiée en faveur des plus défavorisés. Le Président de la République a annoncé le 17 octobre 2017 le lancement d'une grande concertation sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Cette stratégie s'inscrit dans une double approche :

Un investissement accru en direction des enfants et des jeunes

Parce que la lutte contre la pauvreté doit s'inscrire dans une logique d'égalité des chances, mais aussi parce que la pauvreté touche particulièrement ces publics, la future stratégie prendra comme point d'entrée la situation des enfants et des jeunes.

Une nouvelle logique de prévention et d'investissement social dans une approche globale et interministérielle

La future stratégie reposera sur un changement des modalités d'intervention publique, davantage tournées vers l'amont et fondée sur l'accompagnement des personnes tout au long de leur parcours. Il s'agit d'adopter une logique d'investissement social pour intervenir en amont des difficultés et à chacune des étapes de la vie, en examinant à ces étapes les politiques publiques dans leur globalité et non en silo.

Créée par le décret le 24 octobre 2017, la **délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes** assure une triple mission : organiser la concertation, coordonner la préparation de la future stratégie, suivre sa mise en œuvre. La ministre des Solidarités et de la Santé a identifié quatre principaux chantiers pour la concertation :

- la construction d'une politique affirmée de prévention de la pauvreté ;
- le repérage et l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté ;
- le recours à des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les personnes touchées par grande pauvreté ;
- le renouvellement de la gouvernance à la fois nationale et territoriale de la lutte contre la pauvreté.

La concertation s'est organisée de janvier à mars 2018 autour de :

▪ **rencontres territoriales** : favoriser le recueil de retours en provenance du terrain, tel était l'objectif de la concertation organisée en métropole et dans les outre-mer. De janvier à mars, 9 rencontres territoriales ont été organisées partout en France et confiées aux acteurs du territoire.

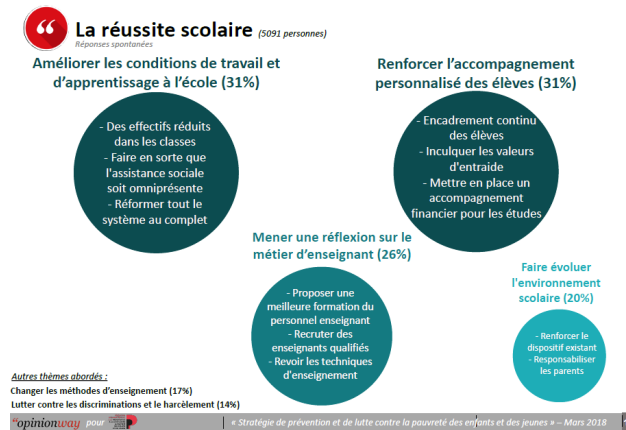
▪ **six groupes de travail** : la concertation nationale se formalise par la mise en place de six groupes de travail nationaux qui font une large place aux responsables associatifs, aux professionnels de l'action sociale :

- « Éradiquer la pauvreté des enfants »
- « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion »
- « Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté »

- « Accès aux droits et aux services, lutte contre le non recours »
- « Un accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion »
- « Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires »

▪ **consultation publique en ligne** sur les items suivants :

- actions prioritaires de lutte contre la pauvreté
- facteurs les plus susceptibles de faire basculer une personne dans une situation de pauvreté
- éléments insuffisamment pris en compte par les politiques
- accueil professionnel de la petite enfance et soutien à la parentalité



- réussite scolaire
- situation des jeunes
- prévention des ruptures de vie
- mieux accompagner la vie des familles (conseil budgétaire, précarité énergétique, mobilité)
- accès aux services de base
- développement d'un accueil social de qualité
- repérage des situations de pauvreté
- lutte contre l'isolement
- accès aux soins des personnes sans logement
- prise en charge des enfants et des familles sans logement
- rôle de l'État social et des collectivités territoriales
- innovation sociale sur le terrain ;



Table des matières

Editorial	3
Une délégation interministérielle chargée de définir une nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes	4
Une triple mission : organiser la concertation, coordonner la préparation de la future stratégie, suivre sa mise en œuvre	5
Quatre chantiers majeurs pour la concertation.....	5
Une priorité affirmée : les enfants et les jeunes.....	6
Une nouvelle logique de prévention et d'investissement social dans une approche globale et interministérielle.....	7
L'organisation de la concertation	8
Une concertation organisée à partir des territoires.....	9
Une concertation nationale mobilisant l'ensemble des acteurs	10
Les groupes de travail	11
Groupes 1 à 3.....	12
Groupes 4 à 6.....	13
Le calendrier de la concertation	14
Le délégué interministériel	15
Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	16

Sources : <http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/strategie-pauvrete/article/la-consultation-publique>



« **Refonder l'école, c'est faire réussir les plus pauvres** ».

Ce sont par ces mots que Jean-Paul DELAHAYE, inspecteur général de l'éducation nationale, a introduit la présentation de son rapport intitulé *Grande pauvreté et réussite scolaire* le 12 mai 2015.

« Avoir vécu tout son parcours scolaire au fond de la classe, comme un grand nombre d'adultes en grande pauvreté, fait qu'on ne croit guère pouvoir être écouté par l'école. Surtout quand le regard des autres semble signifier que si des enfants n'apprennent pas bien à l'école, c'est parce que leurs parents seraient démissionnaires et laisseraient donc leurs enfants livrés à eux-mêmes. Un tel regard empêche ces parents d'avoir confiance en eux, de se croire capables d'aider eux-mêmes leur enfant, et par la suite de les encourager à faire confiance à cette école. Comment en effet serait-ce possible, si elle les humilie, en les dépossédant de ce qu'ils pourraient faire par eux-mêmes pour l'avenir de leurs enfants ?

Un parent ne voudra vraiment participer à l'école que s'il pressent que ce qu'il y apporte aura une influence sur ce qui se passe, sera pris en compte réellement par l'enseignant et donc favoriser la réussite des enfants. S'autoriser à donner son avis, ne pas se dévaloriser soi-même n'est donc pas acquis pour bon nombre de parents, surtout si les modalités de rencontre ne le favorisent guère. Par exemple, lorsqu'un père de famille turc, qui vient rarement à l'école, voit le professeur de sa fille et qu'en quinze minutes d'entretien, les seuls mots prononcés par ce père sont « oui, monsieur ». L'échange a été observé à distance par un autre enseignant, qui a vu son collègue tenir la conversation, sans laisser aucune occasion au père de dire ce qu'il pense bon pour sa fille. L'enseignant ne s'en serait pas rendu compte si son collègue, témoin de l'échange, ne lui avait pas ensuite fait remarquer. Le père ne reviendra peut-être pas avant un moment.

D'où l'importance de rendre l'enfant fier de ses parents, de l'aider à développer sa propre estime de lui-même. Il s'agira aussi de redonner confiance aux parents, forts de cette estime que leurs enfants ont pour eux. Faire alors entrer à l'école des savoirs et compétences qu'elle ne reconnaît pas toujours : valoriser des savoirs non académiques, comme le jardinage, la menuiserie, la mécanique, ou une langue maternelle autre que le français. Construire au fond l'éducation et les savoirs avec l'intelligence de tous.

Dans l'autre sens aussi, rendre les parents fiers de leurs enfants est important, car l'enfant grandit à travers le regard que ses parents portent sur lui. Sentir que ses parents sont fiers de lui est le premier stimulant de la confiance en soi d'un enfant. Les parents disent bien que lorsqu'ils sont convoqués à l'école, ils appréhendent d'y aller. S'ils anticipent un jugement négatif sur leur enfant, cela ne les encourage pas à venir à l'école. Si l'enseignant sait montrer comment travaille l'enfant, valoriser ses progrès, c'est le meilleur moyen de faire venir les parents. Il est donc très important que les parents puissent découvrir et comprendre ce que les enfants vivent et font en classe, qu'ils aient conscience de ce que cela apporte à leur enfant. »

Bruno MASUREL

Mouvement ATD (Agir tous pour la dignité) Quart Monde

Chargée de la mission Grande pauvreté et réussite scolaire :

Stéphanie LIBERT, IEN ET Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

stephanie.libert@ac-besancon.fr